

La Terre

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL de l'U. C. C. et de la
Coopérative Fédérée

— Membre de l'A. B. C. —

Vol. XI, numéro 1

Le diocèse de Mont-Laurier

à l'honneur

L'organisation professionnelle des Fermières

Quand les gens du Nord décident de se mettre en marche, l'on ne tarde pas à s'apercevoir que l'habitude de courir dans les montagnes leur a donné un pied solide et agile : ils arrivent rapidement au but.

Les cultivateurs de Mont-Laurier ont décidé, l'an passé, de donner un élan nouveau à l'organisation professionnelle et de créer leur union diocésaine de l'U.C.C. En moins d'un an, ils ont mis sur pied plus d'une douzaine de cercles florissants et leur premier congrès a été un des plus nombreux et des plus vivants que nous ayons tenus cette année.

L'ambition du nouveau bureau de direction est de compléter l'organisation et de couvrir en court temps de cercles de l'U.C.C. les quarante-cinq paroisses agricoles du diocèse.

Ils sont bien capables d'y réussir !

Ils y réussiront certainement, parce que les femmes de Mont-Laurier ont pris les devants et vont les entraîner par leur exemple. Elles ont accompli ce tour de force de doter les quarante-cinq paroisses agricoles du diocèse, de cercles de fermières vivants et actifs, qui font un bien incalculable dans toute la région.

Ces quarante-cinq cercles se sont fédérés, il y a quelques mois, en union diocésaine, la première qui existe actuellement dans la province.

Ce résultat est dû à l'activité dévorante de leur aumônier diocésain actuel, M. l'abbé Donat Dumouchel, qui, depuis 15 ans, s'occupe de l'organisation des fermières de Mont-Laurier.

Pour faciliter l'action et le progrès des cercles, l'Union diocésaine a été divisée en trois sections : celle de la Gatineau, avec centre à Maniwaki ; celle de la Lièvre dont le centre est à Mont-Laurier ; celle de la Rouge qui a son siège à Saint-Jovite.

Les fermières de Mont-Laurier viennent d'adopter "La Terre de Chez Nous" comme leur organe officiel. Désormais, les communications et les directives de l'aumônier et du bureau de direction diocésain seront transmises aux cercles de fermières par l'intermédiaire du journal de l'U.C.C.

L'Union Catholique des Cultivateurs est heureuse de saluer la création de l'Union des Fermières de Mont-Laurier. Elle espère que cette fédération diocésaine sera le premier noyau de l'association professionnelle féminine de la classe agricole.

D'autres unions diocésaines de fermières seront sans doute bientôt créées. Les éléments en existent déjà, puisque l'on compte actuellement plus de 450 cercles de fermières avec un effectif de près de 20,000 membres.

L'on sait que l'année 1940 sera le 25ième anniversaire de la création des cercles de fermières dans la province.

Ce serait une occasion toute désignée pour fédérer les unions diocésaines qui existent alers en union centrale.

Ainsi, à côté de l'Union Catholique des Cultivateurs, nous aurions l'Union Catholique des Fermières ; avec la J.A.C. et la J.A.C.F. qui sont actuellement en train de se développer, les cadres de l'association professionnelle agricole seraient complets.

Léon LEBEL, s.j.,
aumônier général
de l'U.C.C.

D'un congrès à l'autre...

NOS congrès se suivent... et se ressemblent. Non qu'ils manquent d'originalité et de couleur locale, mais partout, le même succès les couronne.

C'est par Mont-Laurier que s'ouvrit la série. On pouvait se demander aussitôt si les agriculteurs d'ailleurs montreraient autant d'ardeur pour leur association et pour leur cause. Futile inquiétude ! Ni au Témiscamingue, ni dans la Beauce, ni dans Rimouski, ni au Saguenay, on n'a voulu faire moins qu'à Mont-Laurier.

Si pressants que fussent les travaux, ils n'ont pu retenir sur la ferme les membres de l'U.C.C. Si maussades que fussent les pluies, elles n'ont pu les empêcher de prendre la route. En tout diocèse et en toute région, l'assistance aux congrès a été nombreuse et les participants ne se sont pas bornés à jouer un rôle passif. Bien au contraire !

En ces réunions de cultivateurs, on comprend mieux le travail accompli par l'U.C.C. et l'on en voit les résultats concrets. On peut se rendre compte que beaucoup de chemin a été parcouru et qu'il s'est formé une opinion paysanne plus éclairée, plus nette et plus ferme.

Il fallait autrefois mettre une sourdine à certaines affirmations. On trouve maintenant que les haut-parleurs ne les amplifient pas suffisamment.

C'est un principe reconnu aujourd'hui que les intérêts de la classe agricole priment ceux des partis et qu'ils ne cèdent le pas qu'au bien commun lorsqu'ils viennent en conflit avec lui. Autrefois on était rouge ou bleu avant d'être cultivateur. Aujourd'hui, dans les meilleurs milieux du moins, c'est le contraire. L'attachement désordonné aux couleurs cause encore bien des tracasseries et surtout empêche bien des collaborations ; mais le progrès est évident et marqué.

Voilà passé de même le temps où l'on considérait que l'instruction agricole était un luxe ou une lubie. A peu près partout aujourd'hui, on en reconnaît la nécessité et la bienfaisance. Il y a mieux : on s'est convaincu qu'on peut s'instruire ailleurs qu'à l'école et que l'adulte peut acquérir dans son journal, dans ses livres, dans son équipe d'études, dans son cercle de l'U.C.C., et., un bagage de profitables connaissances. La perfection n'est pas atteinte, c'est entendu, mais voilà un autre point de gagné.

En nos campagnes, grâce à l'U.C.C. encore, l'idée de la coopération fait rapidement son chemin. Pas plus qu'on ne lance sur la route une automobile sans conducteur, on ne fonde de coopératives sans former d'abord des coopérateurs. Ce serait méconnaître profondément la formation que cherche à inculquer l'association professionnelle si l'on niait qu'elle a contribué puis-

(Suite à la page 2)



L'enfant doit être assidu à l'école et appliqué. En quelques années trop courtes tient la préparation de l'avenir.

Front Catholique

Le congrès de la Jeunesse catholique s'ouvrira le 8 octobre à Ottawa

Notre jeunesse canadienne est fière, par anticipation, des prochaines assises qui s'ouvriront pour elle, le 8 octobre, à Ottawa. Au premier matin du congrès, la riante capitale s'égayera des mille visages réjouis débordant de la longue file de trains convergeant vers la capitale canadienne.

"L'ouverture solennelle" se fera à 2 h. 30 de l'après-midi sous la présidence conjointe de M. Paul Leblanc, avocat, président général de l'A.C.J.C. et de M. Timothy Slattery, avocat, président des "Gasson Associates".

En leurs distinguées personnes, nos deux grandes races canadiennes présideront à l'esprit de bonne entente et des travaux de ce congrès.

La seconde étape de cette première journée réunira à 8 h. dans la soirée, les commissions formées des délégués des différents archidiocèses à l'effet d'étudier la constitution du congrès.

Les sections françaises et anglaises de cette réunion seront présidées respectivement par MM. François Desmarais, secrétaire de l'A.C.J.C., et Timothy Slattery, avocat. Dimanche, le 9 octobre, deuxième jour du congrès, après la réunion simultanée des commissions d'études, il y aura messe basse à la cathédrale,

célébrée par Son Exc. Mgr Guillaume Forbes, dont les jeunes seront heureux de fêter le 25^e anniversaire d'épiscopat. Son Em. le cardinal Villeneuve, de même que Mgr McGuigan, ont bien voulu accepter de prononcer les sermons français et anglais de circonstance.

La cérémonie se terminera par la consécration solennelle des Jeunesses catholiques du Canada au Christ-Roi.

La deuxième journée du congrès des Jeunesses catholiques qui se tiendra à Ottawa, les 8, 9 et 10 octobre prochain, sera marquée par des réunions d'importance primordiale. Le plus important ralliement des Jeunesses sera, sans aucun doute, celui qui aura lieu durant l'après-midi, à l'Auditorium. A 2 h. 30 en face de la cathédrale, tous les jeunes se rassembleront pour se rendre en défilé par les rues de la ville, vers l'Auditorium, où aura lieu une des plus imposantes réunions du congrès. Ce grand ralliement des congressistes aura lieu sous la présidence d'honneur de personnalités religieuses et civiles les plus marquantes, entre autres : Son Eminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, Son Exc. Mgr James-Charles McGuigan, Son Exc. Mgr Georges Gauthier, l'honorable

sénateur F.-P. O'Connor et M. Edouard Montpetit. Cette importante réunion, à l'Auditorium, sera aussi honorée de la présence de Son Honneur le maire de la ville d'Ottawa, M. Stanley Lewis, lequel adressera la parole, durant la manifestation.

Au cours de l'assemblée, il y aura proclamation des deux nouveaux présidents conjoints de l'union des Jeunesses catholiques du Canada, préalablement désignés par le verdict des autorités ecclésiastiques. Fait intéressant à noter : c'est au cours de cette inoubliable réunion que les principaux représentants de toutes les nationalités représentées au congrès, adresseront quelques mots dans leur propre langue à l'immense auditoire. Encore une fois, inutile d'insister, ce sera une manifestation de la plus haute signification, dont se souviendront certainement les heureux participants de ce congrès.

Que tous nos jeunes, vraiment désireux de la bonne entente entre nationalités et de la vraie grandeur du pays, fassent très large la part de leurs pensées et de leurs prières, pour assurer le plus magnifique succès à ce premier congrès national de l'union des Jeunesses catholiques du Canada.

LES EQUIPES D'ETUDES DE L'U.C.C.

ON RECOMMENCE

L'équipe d'études est un petit groupe de trois à huit cultivateurs voisins qui se réunissent chaque semaine chez l'un d'entre eux, sous la direction du plus instruit, pour étudier, discuter une question professionnelle d'actualité.

Pas besoin d'aller loin pour apprendre.

Pas de gêne aux assemblées.

Pas de perte de temps dans les questions qui ne regardent pas immédiatement l'avancement du groupement professionnel dans la paroisse.

Le grand avantage des équipes d'études est de permettre à chacun de donner son idée sur les questions étudiées; elles forment des chefs en formant TOUS ses membres.

Expliquer un problème aux autres est le meilleur moyen de le solutionner d'une façon claire et nette.

L'équipe d'études rend tous ses membres actifs.

L'équipe d'études donne de quoi parler aux assemblées mensuelles du cercle.

L'équipe d'études multiplie les capacités de réalisation; quand il faudrait deux ans pour mettre sur pieds un syndicat coopératif avec des assemblées mensuelles, où une dizaine au plus peuvent prendre la parole, les équipes d'études de chaque semaine permettront de le fonder dans deux mois, et l'on aura des membres pas mal instruits. Il y aura dans toute la paroisse un mouvement social provenant d'une vague de fond qui ne demandera qu'à s'augmenter.

Les équipes d'études donnent l'avantage de s'instruire à ceux qui n'ont pas eu ce bonheur quand ils étaient jeunes. On s'instruit à tout âge; on profite plus de l'instruction quand elle sert immédiatement.

Les équipes d'études sur les services coopératifs vont donner de vrais coopérateurs; on n'entendra plus cette lamentation stérile : "Avant de fonder des organisations coopératives, formez des coopérateurs !"

Les équipes d'études de l'U. C. C. vont nous rendre pratiques; nous avons fini de perdre notre temps avec les "jugeux" qui ne pèsent que les objections, oubliant le travail de construction qui les dépasse.

L'an dernier, les équipes d'études ont permis de très belles réalisations. Nous voudrions qu'elles soient doublées en nombre cette année.

Suivez les prochains articles dans "La Terre de Chez Nous".

On recommence.

Alphonse BELZILE, ptre

D'un congrès à l'autre...

(Suite de la page 1)

samment à mettre les principes coopératifs à la portée de tous les cultivateurs. De cette semence d'idées sort aujourd'hui la prometteuse moisson des entreprises coopératives.

C'est aussi l'U.C.C. qui prête sa voix aux revendications des cultivateurs et leur donne occasion de s'exprimer dans les congrès. Les demandes sont, dans leur ensemble, bien pondérées et fort opportunes. Il se peut que trop d'entre elles se rapportent à des octrois, à des primes, à des subventions, etc., mais ce ne sont pas les cercles de l'U.C.C. qui ont instauré ou mis à la mode le paternalisme d'Etat. Au reste, il y a à choisir dans les vœux émis par nos congressistes et nul ne

s'attend à ce qu'ils soient tous réalisés au lendemain de leur adoption. Cependant, ils sont l'expression des besoins et des désirs des ruraux et ce serait bêtise et injustice de les écarter d'un seul coup.

Les congrès diocésains qui ont été tenus jusqu'ici ont révélé que l'année qui s'achève avait été fructueuse pour l'U.C.C. En mainte région, ses effectifs ont été doublés et partout l'on signale des progrès marqués. C'est déjà la promesse que le congrès général d'octobre prochain sera plus brillant que jamais et que la treizième année n'aura pas porté malheur à l'association professionnelle.

Dominique BEAUDIN.

"La nécessité ne connaît pas de lois"

L'exiguïté de nos colonies nous oblige à remettre à plus tard un bon nombre de communications et d'articles. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants dont la prose, à coup sûr, mérite un meilleur sort. Qu'ils sachent bien que c'est, pour l'éditeur, un mal cruel que l'abondance de la matière !

Le concours de labour

La visite que se propose de faire Son Excellence lord Tweedsmuir, le gouverneur-général du Canada au concours international de labour et à la démonstration de machines de culture qui doivent avoir lieu à Minesing, Ontario, jeudi, le 13 octobre, suscite le plus vif intérêt. Le gouverneur général est un bon juge de l'art du laboureur. Sa jeunesse s'est passée à la campagne, il connaît fort bien l'agriculture et il est au courant de toutes les méthodes des laboureurs experts de son district natal de Peeblesshire, en Ecosse.



'TI 'PIT LE CHÉTIF

PAR EDDY PRÉVOST



Chez les agronomes

Il était normal que les agronomes vinssent à s'unir entre eux et former une corporation. N'avaient-ils pas l'exemple des notaires, des médecins, des avocats, etc., et n'étaient-ils pas en droit de se dire que leur profession n'était inférieure à aucune autre? D'autre part, ils ont des intérêts communs et des problèmes qui leur sont propres; tous sont attachés à un même idéal et s'efforcent de parfaire leur formation et leurs moyens d'action. Enfin la solidarité s'impose à tous les groupes.

La corporation des agronomes a donc été fondée l'an dernier. Elle vient de tenir son deuxième congrès aux Trois-Rivières. Les conseillers des cultivateurs ont quitté leur district et leurs fonctions pendant quelques jours et se sont réunis dans la capitale

de la célèbre Mauricie. On rapporte que le congrès fut parfaitement réussi et qu'il y a tout lieu d'être pleinement satisfait de ses travaux et de ses résultats. Comme cultivateurs, nous devons nous en réjouir, parce que nous devons aux agronomes un intérêt égal à celui qu'ils nous portent.

La corporation des agronomes a réélu M. Henri-C. Bois comme président et M. Elzéar Champagna comme vice-président. L'honneur ainsi conféré par leurs collègues à ces deux techniciens est la récompense des services rendus. Obtenir et conserver la confiance d'un groupe d'hommes éclairés, influents et dévoués, voilà qui représente le meilleur éloge.

Fonctionnarisme

Réunis aux Trois-Rivières, les agronomes ont adopté une résolution pour demander que les employés fédéraux, appelés à travailler dans la province de Québec, fussent bilingues. Ils réclament de même que les Canadiens français soient mieux représentés au bureau des examinateurs du Service civil. Personne ne peut contester l'opportunité de ces demandes.

Il est certain que le ministère fédéral de l'Agriculture ne s'est pas fatigué jusqu'ici pour créer des positions aux agronomes de notre province. Il a souvent nié leur compétence pour choisir de préférence des unilingues du dehors. Dans les divers départements du ministère de l'Agriculture où un agronome pourrait souvent rendre d'utilité, les postes sont parfois pris par des gens dont le principal mérite est de ne pas savoir le français. Ottawa fait chez nous des enquêtes et des inspections et le rapport révèle fréquemment qu'aucun des enquêteurs ou des inspecteurs n'étaient de chez nous ou ne connaissent quoi que ce soit à notre langue. Les Canadiens français, en général, et les agronomes, en particulier, peuvent donc légitimement s'attendre à un meilleur traitement de la part des autorités du Service civil.

Le chaulage des terres

La chaux, nous disent les techniciens, exerce sur les sols une triple action. Au point de vue physique, elle donne plus de légèreté aux terres compactes et facilite le travail du sol, l'aération et la circulation de l'eau. Au point de vue chimique, elle neutralise l'acidité des sols et un sol neutre est synonyme de fertile. Enfin, au point de vue biologique, la chaux stimule le

développement des micro-organismes et on affirme qu'un sol dont l'activité microbienne est grande est toujours un sol fertile.

Voilà donc, en résumé, les raisons qui doivent nous inciter à chauler nos terres si besoin en est, bien entendu. Les amendements calcaires sont particulièrement utiles à certaines variétés de sols et, sans leur présence, les engrais chimiques sont parfois répandus en pure perte. Voilà une notion qu'il ne faut pas perdre de vue avant de proclamer que les engrais sont dénués de toute valeur.

Le chaulage se pratique en maintes parties de la province. On peut notamment signaler que le comté de Matapédia fait un gros emploi de chaux moulue. Cette année, on a vu se diriger de ce côté une centaine de wagons de chaux. C'est dire que nombre de terres du comté seront amendées et devront normalement donner un meilleur rendement l'an prochain. C'est M. l'agronome Jules Rinfret qui a réussi à convaincre les cultivateurs de son district des bienfaits du chaulage et il leur a rendu par là un service de première valeur.

D. B.

Nos cours à domicile

Si l'U.C.C. exigeait \$1.00 par leçon de ceux qui suivent son cours à domicile, elle ne volerait personne. Chose curieuse, elle recruterait encore des élèves... parmi ceux qui n'apprécient que ce qu'ils payent.

Pourtant, les cours à domicile sont gratuits. La "Terre de Chez Nous" vous les apporte et enseigne à votre foyer. L'objectif est de vulgariser la science agricole, de répandre les notions les plus élémentaires et, en même temps, les plus utiles.

Or si disposé qu'on soit à rendre service, la chose est bien difficile si la personne qu'on veut obliger s'y refuse. C'est dire que l'U.C.C. fera du bien par son cours à domicile à condition que la clause agricole collabore avec elle et suive les leçons que publie la "Terre de Chez Nous".

Pour s'inscrire, personne s'est trop vieux et bien peu sont trop jeunes. Prenez dès maintenant l'excellente résolution de suivre les cours de l'année et surtout tenez-y.

LES BASES COOPERATIVES

DEPUIS quelques années, l'intérêt apporté au mouvement coopératif dans tous les pays du monde s'est considérablement accru. Et cela s'explique. Dans une ère de prospérité, alors que les produits se vendent bien et que les salaires sont élevés, les ouvriers de la terre ou de l'usine ne s'occupent guère des petites économies que leur procure une coopérative. Mais le jour où ils se trouvent en face d'une crise profonde, qui bouleverse l'ordre économique, ils se tournent, presque d'instinct, vers une institution capable de leur rendre service et d'améliorer leur situation.

Le mouvement coopératif est né dans une période de pauvreté et il est surtout l'apanage de la classe laborieuse, de la classe des salariés. Les millionnaires n'ont que faire de la coopération; ils peuvent placer facilement leur argent et retirer de gros dividendes. D'autres ne peuvent se permettre le luxe de sacrifices présents en vue de bénéfices futurs. Ce sont eux qui ont besoin de s'unir, de se sentir les coudes pour réussir à bien traverser les années de dépression.

Il semble inutile de donner ici la définition de la coopération. Ce terme est universellement connu s'il n'est pas universellement compris. Mais il est opportun, je crois, d'insister sur les procédés à suivre afin d'établir sur des bases solides une oeuvre de coopération. La force et la stabilité d'une organisation coopérative, quelle qu'elle soit, dépendent surtout du travail préliminaire d'éducation. C'est un point très important, car le travail de base bien conduit est une des plus sûres garanties du succès de l'entreprise.

D'abord il est de mauvaise politique de chercher à imposer une coopérative. En général, il vaut mieux qu'elle se fasse désirer par des gens qui la comprennent et qui en sentent l'impérieux besoin. Créer le besoin coopératif, tel doit être le premier pas, le premier mot d'ordre. Or pour créer ce besoin, il faut établir chez le peuple la mentalité coopérative. Inutile de faire la coopération sans coopérateurs. On risque de bâtir non sur le roc solide mais sur le sable mouvant.

Tenons donc pour acquis qu'une association dont les membres ne sont pas familiers avec les méthodes et les principes coopératifs est appelée sinon à périr du moins à végéter. Seules les oeuvres soutenues par un travail préliminaire d'éducation ont des chances de survie et de progrès.

La propagande et l'étude apparaissent alors comme les deux principaux facteurs de l'organisation coopérative. Je donne ici, en résumé, les moyens de former la mentalité à ce problème :

- 1.—La distribution de la littérature coopérative;
- 2.—Les visites à domicile dans le but de discuter des questions coopératives;
- 3.—Les cours de correspondance, ou les cours post-scolaires sur la coopération;
- 4.—Assemblées de masse où l'on étudie, observe et juge le milieu;
- 5.—Equipes d'études.

Cette dernière méthode surtout s'est montrée très efficace. Dans un prochain article, je l'expliquerai plus en détail. Retenons pour le moment ces deux points essentiels :

- Pas de coopératives sans coopérateurs.
- Pas de coopérateurs sans l'étude des principes coopératifs.

Jean BLANCHET

Une journée apostolique à Saint-Hyacinthe, dimanche

Pour les anciens retraitants du diocèse. — Les dames et demoiselles qui ont suivi les exercices d'une retraite fermée, sont invitées. — Le sujet d'étude : "La retraite fermée et la famille."

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- Dimanche, le 16 octobre prochain, aura lieu à St-Hyacinthe, la grande Journée Apostolique des Anciennes Retraitantes du diocèse. Toutes les dames et demoiselles ayant déjà suivi les exercices d'une retraite fermée sont cordialement invitées à y prendre part.
- Le sujet à l'étude pour la journée sera : **LA RETRAITE FERMÉE ET LA FAMILLE.**
- Voici en abrégé le programme de la journée :
- 9 h. a.m.—Messe, communion générale à la cathédrale. Instruction "L'esprit sur-naturel dans la famille", par le Rév. Père Th. Landry, O.P.
 - 10 h. 30 a.m.— Première séance d'étude à la villa Ste-Jeanne d'Arc.
 - a) La famille, cellule de la société chrétienne: Mlle Irène Goyette.
 - b) Les grands devoirs de la femme dans la famille: Mme Rod. Philie.
 - 12 h. a.m.—Dîner à la Maison-Mère des Soeurs St-Joseph.
 - 2 h. 30 p.m.— Deuxième séance d'étude à la villa Ste-Jeanne d'Arc.
 - a) La retraite fermée et la préparation au mariage: Mlle Angèle Tétreault.
 - b) La retraite fermée et la sanctification du foyer: Mme René Lachapelle.
 - 4 h. 30 p.m.—Bénédictio du St-Sacrement à la cathédrale.
 - 8 h. 15 p.m.—Séance à la salle de l'Hôtel-Dieu. — Mlle Thérèse Rochette, violoniste, prête son concours à cette soirée.

Le numéro 1

"Vous savez, c'est ma fête aujourd'hui!" Voilà une petite phrase que l'on entend parfois; elle n'est pas toujours désintéressée et, dans tous les cas, elle attire compliments et cadeaux...

Le journal, qui a bien d'autres défauts, n'a pas pris aux humains l'indiscrète ambition. En rappelant qu'elle entre dans sa onzième année, la "Terre de Chez Nous" n'invite personne à se dépouiller à son profit.

Au reste, on pourrait lui disputer son âge. En effet, son premier numéro est paru en février 1929. Sa précocité a pu la faire juger plus vieille qu'elle n'était. Elle aura ainsi gagné quelques mois! Ce qui est vrai, c'est que l'année de l'U.C.C. finit avec son congrès général et que la "Terre de Chez Nous" a dû emboîter le pas.

Voilà donc, si les chiffres ne mentent pas trop, le numéro 1 du volume XI. C'est dire que la "Terre de Chez Nous" tient le coup et qu'elle vieillit bien que son adolescence reste pleine de vigueur.

Pas plus que l'agriculteur n'a à rougir de sa profession, elle ne craint jamais d'avouer qu'elle appartient aux cultivateurs. Elle est toujours fière de son rôle de journal agricole et elle ne demande qu'à mieux refléter de jour en jour l'opinion et la volonté de ceux qui la possèdent.

D. B.

UNIONS DIOCESAINES

Programme du congrès diocésain de l'U. C. C.

A JOLIETTE, LE JEUDI 13 OCTOBRE 1938

Sous le patronage de S. Exc. Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette

SEANCE DU MATIN

- 9 h. 30 Messe basse. Sermon par M. l'abbé Wilfrid Caillé, directeur diocésain de l'Action catholique.
- 10 h. 30 Réunion à la salle Académique du Séminaire. Ouverture du congrès et souhaits de bienvenue par M. Rosaire Aumont, (St-Alexis), président diocésain;
- 10 h. 45 Accord de l'U. C. C. et de la Coopérative Fédérée — coopération - crémeries, coopérative - sections d'achats et de ventes comme extension normale;
- 11 h. 30 La Mutuelle-Vie de l'U. C. C., par M. Thuribe Belzile, directeur;
- 12 h. Temps libre.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

- 1 h. Election des directeurs diocésains;
- 1 h. 15 Enseignement postscolaire: cours à domicile de l'U. C. C. — Cours postscolaire de l'Etat, modifications possibles au point de vue programme et au point de vue organisation dans les régions, par M. Ferdinand Contant, St-Jacques;
- 2 h. 30 Résolutions des Cercles paroissiaux de l'U. C. C.;
- 3 h. 30 L'U. C. C., organe de défense des intérêts agricoles et centre des services professionnels, par M. Gérard Filion, sec. général de l'U. C. C.

SOIREE INTIME

- 7 h. 30 M. Victor Barbeau, des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, donnera une conférence sur les Coopératives de consommation. — D'éminents orateurs seront appelés à adresser la parole. — Il y aura aussi une partie récréative. Cette soirée aura lieu à la salle Académique du Séminaire.

CONGRES DIOCESAIN ANNUEL DE L'U.C.C.

A SHERBROOKE

MERCREDI, LE 12 OCTOBRE 1938

Sous le haut patronage de
Son Excellence Monseigneur P.-S. Desranleau,
Evêque coadjuteur de Sherbrooke

PROGRAMME

- 9.30 Messe à la cathédrale St-Michel, sermon par M. l'abbé Alphonse Deslandes, curé de St-Hubert, (Frontenac).
- 10.30 Bannière en tête, les congressistes se rendent en procession à la salle paroissiale St-Jean-Baptiste, à Sherbrooke-Est où se tiendront toutes les séances du congrès. Inscription des délégués. Réunion du comité des résolutions.
- 11.15 Séance d'ouverture.
Allocution de bienvenue: le président de l'union diocésaine, M. M.-Philippe Laroche, (St-Camille).
Rapports du secrétaire: propagande et finances. M. l'abbé Eustache Breault. Allocution du président général: M. Abel Marion.

(Suite à la page 6)

Avis d'assemblée générale

Avis est par les présentes donné que la troisième assemblée générale annuelle des membres de LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C., aura lieu le jeudi, 20 octobre 1938, à 9 heures du matin, à la salle Loyola, rue D'Auteuil, Québec.

Le secrétaire,
Thuribe BELZILE.

Du sel pour les moutons

Pendant qu'ils sont en éveil, les moutons passent 0.3 pour cent de leur temps à lécher du sel. Ce fait et plusieurs autres relatifs aux habitudes des moutons ont été révélés lors d'une récente étude effectuée au Texas afin de savoir comment les moutons utilisent leur temps aux pâturages.

On a aussi constaté qu'ils passent 0.3 pour cent de ce temps à boire, 50 pour cent à manger et 13 pour cent à se déplacer.

Enchères bi-mensuelles de bestiaux

Le service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture annonce qu'à partir du 13 octobre, aux parcs à bestiaux de St-Boniface, Winnipeg, des facilités seront offertes pour l'achat et la vente des bestiaux aux enchères.

La Union Stock Yards Company et les agents de la commission des bestiaux aux parcs coopéreront avec le ministère. Il se tiendra des ventes jusqu'à avis contraire tous les mardis et jeudis qui ne sont pas précédés de jours fériés.

Les contributions à ces ventes seront volontaires.

Cette initiative qui s'écarte des méthodes établies de vente aux parcs à bestiaux est dans la nature d'une expérience, et l'on se propose d'essayer les mérites du système de vente aux enchères par comparaison aux ventes privées. La majorité des bestiaux offerts à la première enchère seront probablement des boeufs d'engrais et d'emboûche, mais on croit qu'il sera offert une certaine quantité de toutes les catégories de bestiaux.

Tous ceux qui désirent avoir des bestiaux peuvent faire une offre à ces ventes.

CONGRES DE L'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse de St-Jean

Tenu à St-Rémi, le 10 octobre 1938, au collège commercial et agricole, sous la présidence d'honneur de S. Ex. Mgr A. Forget, évêque de St-Jean, et la présidence effective de M. Hercule Riendeau, président diocésain.

PROGRAMME

- 9 h. Messe basse à l'église paroissiale par M. le curé J.-A. Majeau. A l'issue de la messe, allocution de Son Ex. Mgr Forget.
- 10.15 Rassemblement des congressistes à la salle du collège.
- 10.30 Ouverture du congrès par M. Hercule Riendeau, président diocésain.
- 10.45 Compte rendu de l'union diocésaine pour l'année 1938, par M. Paul Circo, secrétaire diocésain. Adoption du rapport.
- 11.00 Conférence sur les bienfaits accomplis par l'U. C. C., par M. Abel Marion, président général de l'U. C. C.
- 12.00 Dîner.
- 1.30 Visite de la ferme agricole des Cleres St-Viateur.
- 2.00 Les cercles de fermières et l'U. C. C., par le Rév. Père Léon Lebel, aumônier général de l'U. C. C.
- 2.15 L'instruction agricole, par le Frère Colpron, régisseur de la ferme agricole St-Rémi.
- 2.30 Conférence par M. Paul Yelle, sur l'importance des cours post-scolaires et de coopération.
- 2.45 Compte rendu des opérations de la caisse populaire de St-Rémi à l'occasion de ses noces d'argent, par M. Paul Lamoureux, gérant, et compte rendu de la caisse populaire de St-Basile, qui compte un an d'existence, par son gérant, M. J.-F. Taillon.
- 3.15 Conférence sur l'industrie laitière par le Rév. Frère Aloys, régisseur de la ferme des Frères de St-Gabriel. Discussions, résolutions.
- 3.45 On devrait industrialiser notre agriculture, par M. Hercule Riendeau.
- 4.00 Etablissement des jeunes, colonisation, par M. Wilfrid Fernet, curé de St-Blaise.
- 4.30 Discussion de nos marchés, de la classification de nos produits agricoles, par les congressistes. Résolutions.
- 4.45 La Mutuelle-Vie de l'U. C. C., par M. Thuribe Belzile, directeur général de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C.
- 5.15 Discussion de tous les besoins agricoles du diocèse de St-Jean par les congressistes. Résolutions.
- 5.30 Election des officiers diocésains pour l'année 1938.
- 6.00 Souper.
- 8.00 Ouverture par le président diocésain.
Allocution de bienvenue par le maire du village, M. J.-A. Vlau, et le maire de la paroisse, M. Isidore Bourdeau, le Rév. Frère Desrosiers, C. S. V., directeur du collège commercial agricole, le R. P. Fafard, C. S. V.
Discours par l'hon. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture de la province, par l'hon. H.-L. Auger, ministre de la Colonisation, M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, M. Martial Rhéaume, M. P., M. Vincent Dupuis, M. P., M. Max. Raymond, M. P., M. Hortensius Béique, M. P. P., M. Philippe Monette, M. P. P., M. Félix Messier, M. P. P., M. le Dr A. Bouthillier, M. P. P., M. Abel Marion, président général de l'U. C. C.
Allocution de M. Gérard Filion, secrétaire général de l'U. C. C., sur la coopération des cultivateurs en Europe.
Le Rév. Père Léon Lebel.
- Conclusions par l'aumônier diocésain, M. l'abbé Wilfrid Fernet, curé de St-Blaise.

O CANADA

Les dames sont spécialement invitées.

Ecole moyenne d'Agriculture Rimouski, P.Q.

Cultivateurs, soucieux de l'avenir de vos fils, donnez-leur une solide formation agricole.

La science est indispensable au vrai progrès de l'agriculture. C'est pour cela que chaque pays a ses écoles d'agriculture, et c'est pour cela que le cultivateur avisé y envoie ses fils.

Les cours d'agriculture, à l'Ecole Moyenne, de Rimouski, commencent le 28 octobre et se terminent le 1er mai.

Les seuls frais qui sont à la charge des parents ne sont que de \$45.00 par année.

Le cours comprend deux années d'étude, résumé parfait de toute la science pratique agricole.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à M. le DIRECTEUR.

NOS CERCLES AU TRAVAIL

CONVOICATIONS

DIMANCHE, LE 9 OCTOBRE :

Albertville,
Amos,
Clerval,
Compton,
Contrecoeur,
L'Annonciation,
La-Reine,
Montmagny,
Rochebaucourt,
St-Athanase (Iberville),
St-Bruno,
St-Martin,
St-Vianney (Matapédia),
Ste-Gertrude,
Stoke-Centre,
Ville Marie.

LUNDI, LE 10 OCTOBRE :

Beauharnois,
Katevale,
La-Patrie,

Montebello,
St-Barthélemy,
St-Eusèbe (Témiscouata),
St-Justin,
St-Zacharie,
Trois-Pistoles.

MARDI, LE 11 OCTOBRE :

St-Adrien de Ham,
St-Benoît (Deux-Montagnes),
St-Claude (Richmond),
St-Robert (Richelieu),
Stanstead,
Ste-Irène (Matapédia).

MERCREDI, LE 12 OCTOBRE :

Loretteville.

JEUDI, LE 13 OCTOBRE :

Guérin,
Notre-Dame-de-Ham,
Sully.

SAMEDI, LE 15 OCTOBRE :

Ste-Cécile (Frontenac).

Officiers

DE

U. C. C.

Président: M. Abel Marion, Ste-Edwidge;
Aumônier: R. P. Léon Lebel, S. J.
1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;
2ème vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;
Secrétaire général: M. Gérard Pilon, L.S.C.;
Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thiribe Belzile, L. S. C.;
Rédacteur de la "Terre de Chez Nous": M. Dominique Beaudin;
Conseiller juridique: Me Wilfrid Guérin, N.P.

St-Bonaventure

Yamaska

La séance du 13 septembre a été consacrée à l'étude et à l'adoption de quelques résolutions. Il est résolu notamment de faire pression auprès de la commission du prêt agricole pour qu'elle accélère son travail et fasse en sorte que les emprunteurs reçoivent leur argent sans délai. Il a été convenu de faire chanter une messe aux intentions des membres du cercle. La séance a été présidée par M. Eugène Paulhus qui a aussi été nommé délégué au congrès diocésain de Nicolet.

Alphonse LEMAIRE, secrétaire.

Notre-Dame de Lorette

(Roberval)

Le cercle local a tenu séance le 4 septembre sous la présidence de M. Almas Castonguay. Ce dernier a traité de l'industrie laitière et de la construction d'une fromagerie. Un autre travail a été aussi présenté par M. Pitre Bouchard.

Almas CASTONGUAY,
secrétaire temporaire

St-Méthode

(Roberval)

Au cours d'une assemblée tenue le 20 septembre les membres ont étudié les résolutions qu'ils se proposaient de présenter au congrès diocésain. Tous ont reconnu unanimement qu'ils avaient retiré de grands bienfaits des études qu'ils ont faites pendant l'année écoulée. M. le curé et l'agronome régional assistaient à la séance.

Alex. PAINCHAUD, secrétaire.

St-Denis

(Richelieu)

Le 27 septembre, le cercle de l'U. C. C. reprenait ses activités. La séance fut présidée conjointement par les présidents de l'U. C. C. et du cercle agricole. M. l'agronome Georges Millette a donné une conférence très instructive sur l'élevage du porc. Il a prouvé une fois de plus qu'il avait dû être un excellent professeur d'agriculture dans le passé. M. E. Samson, représentant d'une firme de Plessisville, a montré les avantages que procurerait au cercle un crible acheté en coopération. Les 72 personnes présentes ont suivi avec intérêt le déroulement de deux pellicules sur l'écran. La séance, très intéressante à plus d'un point de vue, s'est terminée par là.

J.-A. LEMONDE, ptre,
secrétaire.

Ste-Irène

(Matapédia)

Le cercle local a procédé à ses élections annuelles au cours de l'assemblée qu'il a tenue le 13 septembre. Le bureau de direction est maintenant formé comme suit : M. Albert Dubé, président; M. Albert St-Laurent, vice-président; M. Joseph St-Laurent, secrétaire; MM. Georges Rioux, Joseph-J. Bélanger, Pierre Simard, Emile Perreault, et Gérard Beaulieu, directeurs. L'aumônier du cercle est M. le curé François Lavoie. Au début de la séance, le président du cercle avait traité des caisses populaires et le secrétaire avait présenté son rapport annuel. Les membres ont tenu, par un vote de remerciements, à exprimer leur reconnaissance à M. l'aumônier dont le dévouement leur a été fort profitable pendant l'année écoulée. Diverses résolutions ont été adoptées, dont l'une pour demander que la prime de défrichement soit portée de \$40.00 à \$50.00 quand il s'agit de lots en savane et en brousses et que ces primes s'appliquent aux lots patentés et non-patentés dans les paroisses de colonisation jusqu'à concurrence de 50 acres. On demande également que l'arpentage des lots de colonisation soit payé par le ministère.

Joseph ST-LAURENT,
secrétaire

Montebello

(Papineau)

Au début de la séance du 19 septembre, M. l'aumônier et le président, M. Léon Ipperciel, traitent assez longuement des caisses populaires. Il s'ensuit une discussion générale qui roule aussi sur diverses autres questions d'intérêt général et local. La séance du 17 octobre sera consacrée à l'étude de la fertilisation des pâturages.

Carmel HUNAU, secrétaire

St-Robert

(Richelieu)

L'assemblée mensuelle du cercle, tenue sous la présidence de M. Joseph Rochefort, a groupé une vingtaine de membres. La discussion a porté sur les résultats du congrès diocésain d'Iberville, sur les avantages d'une buanderie coopérative et sur les moyens de hâter la fondation d'une caisse populaire dans notre paroisse. Le cercle projette d'organiser des cours postcolaires pour l'hiver prochain et de pousser activement la propagande en faveur de l'U. C. C.

Jean-Baptiste LEMOINE,
secrétaire.

St-Vianney

(Matapédia)

Le 25 septembre, le cercle local recevait M. l'aumônier diocésain et M. L.-P. Rioux, directeur de l'union diocésaine. Environ 70 membres et cultivateurs s'étaient réunis pour entendre nos visiteurs. Après avoir écouté le cercle de son travail, M. l'aumônier diocésain a traité principalement de coopération. M. Rioux devait reprendre le même thème et donner des conseils pratiques. M. Adrien Guay, propagandiste régional, qui était aussi parmi nous, a exposé les avantages de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. Diverses résolutions ont été adoptées dont l'une pour demander que soit révoquée l'ordonnance relative au salaire des bûcherons. Le cercle demande aussi le concours du bureau central pour l'aider à vendre le bois de chauffage de la paroisse et pour obtenir que les cultivateurs ou colons qui sont dans l'obligation d'aider à l'extinction des feux de forêts soient payés sans retard.

Antoine FORTIER,
secrétaire.

L'Ascension

(Labelle)

M. Pierre Beauchamp a présidé, le 25 septembre, une réunion du cercle à laquelle assistaient 25 cultivateurs. La causerie principale a été présentée par M. l'abbé N. Lasalle, curé. Après avoir rappelé les devoirs des parents en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, il a traité de l'économie. Il a insisté sur la nécessité d'inculquer cette vertu aux enfants dès leur bas âge. En terminant, il a souhaité qu'une caisse populaire fût fondée à l'Ascension. Prochaine séance : le 23 octobre.

Médéric LEGAULT,
secrétaire.

Ste-Anne de la Pocatière

(Kamouraska)

Réunion du cercle le 13 septembre. M. Félix Bélanger préside. Dans une brève allocution, M. l'aumônier montre la noblesse de l'agriculture et recommande aux cultivateurs d'être fiers de leur profession. Après étude, le cercle local a adopté diverses résolutions. Il s'est prononcé notamment contre la participation active des dirigeants de l'U. C. C. à des assemblées politiques. Il réclame encore l'abaissement des tarifs d'électricité la mainmise du gouvernement sur les engrais chimiques, l'unification des sociétés agricoles, la réduction du prix des machines aratoires, la concession de prêt par le gouvernement fédéral aux sociétés coopératives et enfin l'octroi de subventions aux cultivateurs pour leur permettre de faire des excursions d'étude sous la direction des agronomes. Le président et le secrétaire ont été désignés comme délégués au congrès diocésain.

Louis-Philippe DIONNE,
secrétaire.

La concentration des rennes

D'après un compte rendu du rassemblement annuel transmis par T.S.F. au ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, notre troupeau de rennes compte au-delà de 4,500 animaux maintenant. On a réuni un total de 4,181 rennes, dont 1,206 faons, 1,963 biches jeunes et adultes, 631 daims et 381 bouvillons; on estime qu'en outre quelque 350 rennes ont évité la capture en traversant à la nage une petite baie à eau peu profonde.

Le rassemblement a lieu tous les ans aux pacages d'été sur l'île Richards, un peu au large de la terre ferme.

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,
515, avenue Viger
Montréal
Tél.: LA 6273
ABONNEMENT
Au Canada :
\$1.00 par année
\$2.50 pour 3 ans
A l'étranger :
\$1.50 par année

Imprimée par
L'Action Sociale, Ltée.
3, boul. Charest, Québec.

Aviculteur du Dominion

M. George Robertson, qui depuis 22 ans était attaché, à titre de premier aide, au service de l'aviculture des fermes expérimentales du ministère fédéral de l'Agriculture, a été nommé aviculteur du Dominion, en remplacement de M. Fred-C. Elford, nommé commissaire spécial d'aviculture pour le Canada le 1er février 1937.

M. Robertson est entré au service de l'aviculture des fermes expérimentales fédérales en 1914; deux ans plus tard il a été promu premier aide du service. Il est avantageusement connu au Canada et aux Etats-Unis, spécialement comme juge de volailles. Il a été président du comité de révision des types modèles de l'association américaine d'aviculture depuis 1922. Il est actuellement en route sur les îles Hawaï où il fera l'appréciation des grands étalages de volailles à l'exposition de l'île de Maui qui aura lieu du 13 au 15 octobre, ainsi qu'aux expositions qui doivent avoir lieu la semaine suivante dans les îles adjacentes du groupe hawaïen.

TONDEZ VOS VACHES

Cela rapporte plus d'argent sur le lait.

Diminuez les bactéries. Les saletés s'accrochent au poil long et tombent dans le lait. Le poil court se nettoie facilement avec un linge humide. Tondez les flancs, les aines et le pis régulièrement. Obtenez un lait plus propre et meilleur. Détruisez les poux. Enlevez le poil long dans lequel ils se multiplient. Des vaches en bon état donnent plus de lait.

La tondeuse Stewart actionnée à la main.

C'est la favorite dans tous les pays du monde où se pratique l'élevage. Très forte, elle peut servir de longues années. Sur coussinets, elle fonctionne facilement, tond vite et également. Engrenages d'acier dans un étui à l'épreuve de la poussière. \$14.50 seulement.

La tondeuse électrique Stewart "Clipmaster".

La tondeuse électrique "Stewart Clipmaster". La tondeuse d'un seul homme. La plus rapide et la plus facile à manœuvrer. AC ou DC. Pas de fil de terre. Eprouvée à 2,500 volts.

\$21.75

Eprouve 3,100, Hydro E.P.C.

Moteur puissant raffiné par un évanouissement à poignée commode, diamètres de 2" seulement. Fonctionne sur une prise de lumière. Satisfaction ou argent remis. 110-120 volts: \$21.75 seulement; pour autres voltages, \$4.00 de plus. Chez tous les marchands. Flexible Shaft Co. Ltd., 321 Weston Rd. S., Toronto, Ont.



Le grand cnauleur par excellence

par ses qualités indispensables, à augmenter grandement le rendement de vos terres.

Sur le marché depuis un quart de siècle, le produit le plus pur, d'une mouture fine et parfaite, d'un rendement merveilleux et revenant au plus bas prix, "Calco" est reconnu partout sans égal.

Exigez-le toujours ou commandez-le de bonne heure et directement aux seuls fabricants.

LA CARRIERE DESCHAMBAULT, Inc.
56, rue St-Pierre Québec

Son Exc. Mgr Comtois prêche l'Union aux cultivateurs

Parlant au congrès des Trois-Rivières, le distingué prélat recommande aux agriculteurs de s'unir pour mieux étudier leurs problèmes. — Un congrès pleinement réussi. — Discours de M. Gérard Filion, secrétaire général de l'U.C.C. — M. Omer Milot devient président diocésain.

En temps de guerre, il est permis de parler de succès, de victoires, et parfois aussi de reculs et de défaites. Dans la lutte qu'elle poursuit pour organiser les cultivateurs, l'U.C.C. a connu les uns et les autres. Les succès l'emportent évidemment en nombre et à tous ceux qu'elle a déjà détenus, il faut encore ajouter le triomphe de Louiseville.

Ce fut, en effet, une magnifique journée agricole que celle du 29 septembre. La salle paroissiale n'était pas trop grande pour recevoir les cultivateurs venus de toutes les paroisses de la Mauricie. On y voyait des agriculteurs de tous les rangs et de tout âge. Cette assistance nombreuse et intéressée n'a rien perdu des enseignements et des conseils que lui ont transmis des conférenciers et des orateurs compétents.

Comme aux autres congrès de l'U.C.C., cette année encore, la coopération était à l'ordre du jour. Ses principes ont été exposés dans les causeries et on a montré de même comment ils pouvaient s'appliquer dans les caisses populaires, dans les beurreries coopératives, dans les syndicats de vente et d'achat, dans la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., etc. Par leurs propres commentaires en dehors des séances, les assistants répandaient à leur tour les données qui venaient d'être exposées et l'on pouvait trouver des groupes intéressés à discuter l'établissement des coopératives.

Il est donc évident que le congrès a porté des fruits et que ses bons effets se prolongeront. Ainsi se trouvent récompensés les sacrifices et la bonne volonté des cultivateurs qui ont affronté la distance pour s'occuper de leurs affaires, discuter leurs problèmes et déterminer eux-mêmes les solutions qui s'imposent.

Le matin, une messe avait inauguré la journée. Elle a été dite par M. l'abbé Paul Goulette, vicaire à St-Adelphe.

Le sermon a été prononcé par M. l'abbé R. Masson, aumônier diocésain.

Il a rappelé les grands principes chrétiens qui doivent porter les cultivateurs à s'entraider charitablement par l'union et la coopération.

Immédiatement après la messe, s'ouvrait la séance de l'avant-midi.

M. Gérard Filion

Le président, M. Proulx, présente le secrétaire général de l'U.C.C. Après avoir félicité la région des Trois-Rivières du travail qu'elle a accompli au cours de l'année écoulée et notamment d'avoir doublé ses effectifs, M. Gérard Filion expose ce que peut donner l'U.C.C. et ce qu'elle ne doit pas donner.

L'association professionnelle, affirme-t-il, travaille au bien commun de tous les cultivateurs et non dans l'intérêt

particulier d'un seul individu. On ne doit pas s'attendre à ce que, dans le domaine matériel, elle rapporte du 100%. Elle ressemble au paratonnerre qui ne rapporte rien si ce n'est de la protection.

Parmi les services rendus à la classe agricole, le secrétaire général cite l'obtention du crédit agricole et l'élimination des dépenses de voirie qui grevaient autrefois lourdement les campagnes. La première fonction de l'U.C.C., ajoute-t-il, c'est de faire en sorte que les cultivateurs s'aident eux-mêmes tous les premiers. Il s'agit donc d'abord d'organiser la classe agricole et de lui fournir les services dont elle a besoin pour gérer ses propres affaires. C'est à cette tâche que s'est attelée l'association professionnelle et nul ne peut dire qu'elle a échoué. En terminant son allocution, l'orateur invite les assistants à prendre des résolutions pour eux-mêmes et à ne pas se borner à en adopter pour les autres.

M. l'abbé Masson

Dans son discours, M. Filion avait rendu hommage à l'aumônier diocésain qui, par un dévouement vraiment missionnaire, a remis sur pied et fondé plus d'un cercle dans le diocèse des Trois-Rivières. Prenant à son tour la parole, M. l'abbé Masson a expliqué que la tenue des cours post-scolaires l'avait fort aidé dans sa tâche et que, souvent aux endroits où ils avaient été tenus, un cercle de l'U.C.C. avait pu être fondé.

L'après-midi

Le dîner pris et le comité des résolutions ayant achevé sa besogne, les délibérations du congrès reprennent dès le début de l'après-midi.

Le premier orateur est M. Thuribe Belzile. Il félicite la région de ses activités. Il invite les délégués à désigner au bureau de direction des hommes vraiment aptes à exécuter la tâche qui leur sera confiée et vraiment disposés à fournir la collaboration qu'on attend d'eux.

Après avoir dit un mot des équipes d'études et de leur fonctionnement, M. Belzile parle du service qu'il dirige, la "Mutuelle-Vie de l'U.C.C." Il indique pourquoi l'U.C.C. a établi ce service et pourquoi les cultivateurs doivent pratiquer la mutualité et la coopération en matière d'assurance-vie.

Invité à parler de nouveau, M. Gérard Filion définit la coopération. C'est la mise en commun des intelligences, des volontés, des capitaux et des produits. Puis le conférencier énumère les principes coopératifs et montre comment ils s'appliquent par des exemples pratiques.

S. Exc. Mgr Comtois

Mgr l'évêque des Trois-Rivières fait son entrée dans la salle au moment où s'achève le discours de M. Filion. Il est chaleureusement accueilli et salué par de vigoureux applaudissements. Présenté à l'auditoire par M. l'abbé Masson, il prononce une allocution où les cultivateurs peuvent puiser plus d'un précieux conseil.

Il développe le texte de l'Evangile : "Ut sint unum sicut ego in te et tu in me !" Notre-Seigneur, dit le prélat, a prêché l'union. Comme son représentant, à mon tour je vous prêche l'union et je désire que les cultivateurs soient unis. C'est parce que nous voulons votre bien et vos intérêts que nous vous recommandons de vous unir pour étudier vos problèmes.

Autrefois le cultivateur pouvait vivre sans argent. Aujourd'hui il a besoin d'argent contrairement à ses pères qui pouvaient s'en passer et subsister quand même. Nous avons hérité l'individualisme d'un temps où l'agriculteur pouvait se suffire à lui-même. Il y a une tendance à être jaloux du voisin et à ne rechercher que son intérêt immédiat. Il se trouve aussi des cultivateurs qui admettent les avantages que procure l'U.C.C. tout en refusant d'en être. Il n'est pas loyal, proclame Son Excellence, de vouloir profiter de l'U.C.C. sans contribuer, pour sa part, au bien commun.

Son Excellence Mgr Comtois termine son allocution en invitant les cultivateurs à acquiescer la science agricole et à devenir des apôtres de leur union.

Résolutions

La fin de l'après-midi est consacrée à l'adoption des résolutions. Chacune d'elle est lue et discutée, ce qui donne lieu à des échanges de vues et de renseignements.

On procède ensuite aux élections.

M. G. Proulx se désiste de la présidence et M. Omer Milot, d'Yamachiche, est appelé à lui succéder. Ce dernier est un pionnier de l'U.C.C. et un membre de la Chambre agricole provinciale. M. Joseph Masson, de St-Justin, est désigné comme vice-président et les directeurs élus sont : MM. Emile Baril, de St-Narcisse, Nolasque Hardy, de St-Tite, Omer Bourassa, de St-Barnabé-Nord, Joseph Baril, de Ste-Angèle, et Jean Charbonneau de Ste-Marguerite.

Les délégués qui représenteront la région au congrès général de Québec sont, outre le président et l'aumônier, MM. Emile Baril, Georges Charbonneau et Joseph Masson.

L'assemblée vote des remerciements au président démissionnaire, M. G. Proulx, puis le nouveau président dit quelques mots. Il remercie les assistants de l'honneur qu'ils lui font et demande la collaboration de tous. M. l'abbé Masson tire les conclusions du congrès et exprime à tous ses remerciements.

Congrès diocésain annuel de l'U.C.C.

(Suite de la page 4)

DINER

1.30 Séance d'étude. Présidence conjointe de MM. Abel Marion et Philippe Laroche.

Les sujets d'étude seront présentés par :

M. Stanislas Lefebvre, directeur diocésain (St-Elie), "Le crédit agricole".

M. l'abbé Eustache Breault, aumônier de la J. A. C. et secrétaire de l'union diocésaine de l'U. C. C., "Les cours post-scolaires".

M. Armand Choquette, (Ste-Catherine), "Jusqu'à quel âge faudrait-il fréquenter les écoles rurales ?"

M. l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain de l'U. C. C. et secrétaire de la société diocésaine de colonisation, "Colonisation et reboisement dans les cantons de l'est".

M. Fleury Bélanger, directeur diocésain, (Ste-Catherine) "Mœurs sur les plages et dans les places d'été... : que faire ?"

M. Philippe Laroche, président diocésain et membre du conseil d'administration de la Coopérative Fédérée, (St-Camille), "L'U. C. C. et la Coopérative Fédérée".

Résolutions particulières des cercles.

M. Gérard Filion, L. S. C., secrétaire-général de l'U. C. C., "La vie de l'union catholique des cultivateurs".

M. Thuribe Belzile, L. S. C., directeur-général, "La Mutuelle-Vie de l'U. C. C."

Election des officiers de l'union diocésaine. Nomination de délégués au congrès général.

Conclusions : R. P. Léon Lebel, aumônier général de l'U. C. C.

VEILLÉE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

8.00 Allocution de M. le président... ? ... ? ...

Causerie par son Excellence Monseigneur P.-S. Desranleau, évêque-coadjuteur de Sherbrooke.

Allocutions par l'honorable M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, l'honorable John Bourque, ministre des Travaux publics, des Terres et Forêts, M. le maire de la cité de Sherbrooke, M. Abel Marion, président général de l'U. C. C. et M. l'abbé Dolor Biron, de la paroisse St-Jean-Baptiste.

"O CANADA"

Tous les cultivateurs du diocèse, membres de l'U. C. C. ou non, sont cordialement invités à toutes les séances du congrès.

Soyez de votre temps

Tenez-vous informé des faits nouveaux en lisant

LA TERRE DE CHEZ NOUS

organe de l'Union Catholique des Cultivateurs.

Nourriture
Diamond Tip
POUR RENARDS, VISOUS.



SUCCES et PROFITS

Obtenez tout le succès possible dans l'élevage; assurez-vous des bénéfices substantiels. Faites comme des centaines d'autres. Employez les nourritures DIAMOND TIP. Comparez-les à celles que vous avez employées jusqu'ici et constatez combien elles l'emportent en QUALITE et, surtout, en ECONOMIE!

Ecrivez pour recevoir des précisions détaillées, notre prix-courant et nos intéressantes brochures sur l'élevage.

GENEST-NADEAU LIMITEE

SHERBROOKE, P. Q.



SUR LA SCENE DE L'ACTUALITE

Chez les agronomes

La corporation des Agronomes de la province de Québec a tenu son premier congrès annuel la semaine dernière, à l'hôtel de ville de la cité des Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri C. Bois, assistant-gérant de la Coopérative Fédérée et président de la corporation.

Attendu que certaines exigences d'ordre purement mécanique nous obligent de faire tenir nos manuscrits à l'imprimeur huit jours avant de mettre sous presse, les lecteurs comprendront mieux pourquoi nous ne pouvons, dans le présent numéro, rapporter les résolutions adoptées, les vœux formulés et exprimés durant cette convention plénière de nos techniciens agricoles : vœux et résolutions dont la portée dépasse souvent le cadre des intérêts particuliers de ce groupement

professionnel. Il est un fait que personne ne peut nier, c'est que l'agronome, qu'il soit fonctionnaire de l'Etat ou qu'il exerce sa profession à la solde de firmes industrielles, commerciales ou encore de coopératives agricoles; qu'il soit encore propriétaire d'un domaine agricole exploité par lui-même ou sous sa direction, il reste, dans quelque domaine que ce soit, le conseiller technique le plus précieux et le plus utile sur qui l'artisan du sol puisse compter.

Ceci dit, on peut conclure que les résolutions et les vœux suggérés par les idées émises au cours des séances d'étude de cette convention ne tendent qu'à rendre plus efficace encore le travail de vulgarisation des méthodes de culture les mieux adaptées aux besoins de l'agriculture moderne.

Dans une causerie donnée la semaine dernière, à Radio-Canada, sous les auspices de la campagne du réveil rural, M. Omer Caron, botaniste au ministère de l'Agriculture, et l'un des membres très distingués de la corporation, a retenu l'attention des radiophiles citadins et campagnards sur les relations de l'agronome avec l'agriculteur et le but que poursuit la société professionnelle des techniciens agricoles, groupement qui en dépit de son jeune âge, une année à peine, jouit déjà d'un haut prestige dans la société.

Avec la gracieuse permission de l'auteur, nous publions le texte intégral de cette causerie pour le bénéfice de nombreux lecteurs de nos foyers ruraux où l'on ne capte pas encore les ondes hertziennes.

F. F.

L'association des Producteurs de Pommes de terre

Plusieurs réunions des producteurs de pommes de terre se tiendront dans divers endroits au cours du mois d'octobre. Le chef de la section de la culture des patates, au service de l'Horticulture, M. Roger Gagnon, a bien voulu nous communiquer la liste officielle des endroits où seront tenues ces réunions ainsi que les dates auxquelles elles auront lieu.

On sait que les sections de l'est et du centre de la province ont été organisées au cours de l'été. Une importante assemblée à l'Île-Verte, en juin dernier, une autre, quelques semaines après à la ferme-école provinciale de Deschambault, avaient pour but de grouper les producteurs de l'est et du centre, d'élire un conseil d'administration. Les

prochaines sont organisées dans le but de grouper les producteurs de la section de l'ouest et de la mettre en état d'agir en formant son conseil d'administration.

Voici dans quel ordre auront lieu ces réunions auxquelles sont invités tous les cultivateurs intéressés à la culture des pommes de terre: A Sherbrooke, le 11 courant, à 2 hres p. m., pour les producteurs résidant dans les comtés de Richmond, Shefford, Sherbrooke, Compton et Bromé.

A Nicolet, le 12 octobre, à 2 hres p. m., pour les producteurs des comtés de Nicolet, Yamaska, Drummond, Saint-Hyacinthe, Bagot, Richelieu et Rouville.

A Louiseville, le 13 octobre, à laquelle sont invités les cul-

tivateurs des comtés de Champlain, Laviolette, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, L'Assomption, Montcalm et Joliette.

A l'Annonciation, le 14 octobre, pour les producteurs des comtés de Labelle, Terrebonne, Papineau et Gatineau.

Les agronomes de ces diverses régions sont chargés d'organiser ces réunions. Chaque assemblée élira un représentant qui fera partie du conseil d'administration de la section de l'ouest de l'association des producteurs de pommes de terre.

Il faut toutefois se rappeler que cet itinéraire est sujet à être modifié si les agronomes intéressés le jugent à propos.

F. F.

Avis important aux producteurs de blé-d'inde

Les autorités du ministère de l'Agriculture désirent rappeler qu'en vertu de la loi de quarantaine de la pyrale du maïs, tous les producteurs de blé-d'inde sont tenus de détruire, d'ici au 20 octobre prochain, tous les déchets et les tiges restés dans les champs porteurs d'une telle récolte cette année.

Sont tenus de procéder à ce nettoyage, dans le délai fixé ci-haut, tous les cultivateurs-producteurs de blé-d'inde ainsi que toute personne culti-

vant un jardin où l'on a récolté ce légume et résidant dans les limites des îles de Montréal, Jésus et Bizard.

La destruction parfaite du résidu de la récolte, sauf le maïs destiné à l'alimentation du bétail, est de toutes les mesures prises pour conjurer le fléau de la pyrale, celle qui s'avère la plus efficace. Les officiers du service de la protection des plantes chargés de l'application de la loi estiment que tous les intéressés conviennent de l'urgence de cette

mesure et qu'il ne se trouvera pas de récalcitrants contre qui l'application des sanctions que prévoit la loi de quarantaine deviendrait par le fait même nécessaire.

Quand vous aurez lu la TERRE DE CHEZ NOUS, ne la déchirez pas; donnez-la à votre voisin.

QUELQUES ORDONNANCES

- DE LA -

COMMISSION D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Les commissaires, réunis à Montréal, sous la présidence de M. H.-S. Bois, ont fixé un prix de vente minimum pour le lait entier vendu dans les régions suivantes :

Région de St-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, comprenant la municipalité de la ville de St-Jérôme :

Le lait cru dosant 3.25% de matières grasses devra être payé aux fournisseurs-producteurs \$2.20 net, le cent livres, F. A. B. place d'affaires du marchand.

Les marchands de lait pasteurisé seront tenus de payer à leurs fournisseurs-producteurs un prix minimum de \$2.10 net le cent livres le lait dosant 3.25% de matières grasses.

Le prix de vente minimum au consommateur est établi à 5 sous la chopine et neuf sous la pinte. Au commerce : épicerie, hôtel, restaurant, ou tout autre établissement de commerce : quatre sous la chopine et huit sous la pinte.

x x x

Région de St-Jean-d'Iberville de St-Jean et celle d'Iberville : Tout marchand de lait doit payer à ses fournisseurs-producteurs pour chaque cent livres de lait dosant 3.25% de matières grasses, \$2.00 net F. A. B. la place d'affaires du dit marchand.

Le prix de vente minimum au consommateur est fixé à 4 1-2 la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce : 4 sous la chopine et 8 sous la pinte.

x x x

Région de Beauharnois, comprenant la ville de Beauharnois et la municipalité du village de Lac St-Louis, dans le comté de Beauharnois :

Tout marchand de lait doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs pour chaque cent livres de lait dosant 3.25% de matières grasses,

\$2.00 net F. A. B. la place d'affaires du dit marchand.

Le prix de vente minimum est fixé à 4 1-2 sous la chopine et 9 sous la pinte.

Le lait livré en bidon ne pourra être vendu à un prix inférieur à 32 sous le gallon.

x x x

Région de Valleyfield, comprenant la cité de Salaberry-de-Valleyfield et la municipalité de village du Nouveau-Salaberry :

Le prix payé aux producteurs-fournisseurs est fixé à \$2.00 le cent livres net F. A. B. place d'affaires du marchand, pour du lait dosant 3.25% de matières grasses.

Le consommateur paiera un prix minimum de 4 1-2 sous la chopine et neuf sous la pinte. Le prix de vente au commerce est établi à 4 sous la chopine et huit sous la pinte.

x x x

Région de Ville DeLéry, comprenant la municipalité de Ville DeLéry dans le comté de Châteauguay, et la municipalité de Maple Grove, dans le comté de Beauharnois : Prix minimum à être payé par le marchand à ses fournisseurs-producteurs pour du lait dosant 3.25% de matières grasses, \$2.00 net le 100 livres, F. A. B. place d'affaires du marchand.

Le prix de vente minimum au consommateur est fixé à 4 1-2 sous la chopine et neuf sous la pinte et 36 sous le gallon.

Au commerce : épicerie, hôtel, restaurant ou tout autre établissement de commerce, le prix de vente ne peut être inférieur à 4 sous la chopine et huit sous la pinte.

Ces ordonnances sont entrées en vigueur depuis le premier octobre.

NOS BONS TROUPEAUX



Troupeau de M. W.-A. Hodge, de Saint-Laurent près de Montréal, au pâturage. M. Hodge est un gros producteur de lait de la région.

"COMMENT PREPARER LES 200,000 JEUNES CULTIVATEURS DE CHEZ NOUS"

Par Jean-Marie VACHON

(Suite)

Après ce bref exposé de quelques-unes des raisons qui militent en faveur du travail avec les jeunes, nous demanderons peut-être ce que vaut cette jeunesse rurale... Est-elle passive ? Non, elle a des aspirations comme toute jeunesse doit en avoir. Nos jeunes veulent arriver dans la vie. Si nous ne leur procurons pas les moyens de bien connaître leur profession; si nous ne cessons de considérer l'habitant comme une simple force mécanique, en ne lui donnant pas les lumières nécessaires, le jeune rural en quête d'un avenir souriant, dirigera ses aspirations ailleurs. C'est ainsi que l'on voit tant de nos jeunes quitter la terre pour l'étranger. Ayons une classe agricole instruite, elle saura défendre ses intérêts qui sont ceux de la nation. Il faut donc aider la jeunesse à réaliser ses aspirations au sein de sa profession d'agriculteur. Aidons-la parce qu'elle a un grand rôle à jouer. Et comment l'aider ?

Je n'entreprendrai pas, dans ces quelques mots, de résoudre le problème. Je signalerai simplement quelques moyens qui sembleraient favoriser le progrès en ce sens.

1.—Faire de l'éducation rurale au sein de la famille. Ils sont trop nombreux les cultivateurs qui ne se gênent pas

de critiquer injustement la terre, devant les jeunes enfants réunis autour de la table ou du foyer. On devrait parler plus souvent de cette question dans nos cercles de fermières et de cultivateurs adultes.

2.—Accorder plus d'attention à l'agriculture, dans l'élaboration des programmes d'enseignement primaire à la campagne. Les progrès réalisés dans ce domaine sont de bon augure; il ne faut pas cependant s'arrêter à mi-chemin.

3.—Instituer dans nos écoles normales et ménagères des chaires d'enseignement agricole dont les titulaires seraient des professeurs agronomes. C'est à l'école que doit se préparer la ruralisation de notre enseignement primaire, puisque là, on prépare les instituteurs et les institutrices qui auront plus tard à donner les premières impressions et directives à l'âme rurale. Sur les certificats d'études, on fait mention spéciale des aptitudes du gradué pour l'anglais, ne serait-il pas aussi important pour les candidats à l'enseignement dans les écoles de campagne, que l'on y apprécie les aptitudes à l'enseignement primaire agricole ?

4.—Organiser des cours agricoles de vacances pour tout le personnel enseignant actuel des campagnes. Nous sommes heureux de constater que cet-

te année, environ 2,000 institutrices et instituteurs ruraux ont suivi ces cours. Il ne faut pas oublier cependant qu'il y a dans la province plus de 7,000 institutrices rurales...

5.—Encourager les fils et les filles de cultivateurs à fréquenter les écoles d'agriculture et les écoles ménagères.

6.—Pour donner cet enseignement agricole dans les écoles normales et ménagères, dans les cours de vacances et dans les écoles régionales d'agriculture, il faut nécessairement des professeurs qualifiés en technique agricole. Pour cette raison, une chaire de pédagogie dans chacune de nos grandes écoles d'agriculture aiderait beaucoup à la formation d'agronomes professeurs.

7.—Organiser un cercle de jeunes agriculteurs dans chaque paroisse. Ces cercles devraient être fédérés entre eux et affiliés à l'association professionnelle des cultivateurs. Ces cercles sont la continuation de l'école. Par eux, on pourrait organiser dans chaque paroisse des cours agricoles post-scolaires.

8.—Coordonner et mettre en valeur tous les efforts tendant à assurer une exploitation efficace et complète de notre capital humain, notre plus grande richesse. Ce travail de coordination est bien commencé par le service de

l'enseignement agricole dont le chef est M. Jean-Charles Magnan

Voilà comment nous comprenons la renaissance agricole, par la jeunesse rurale. Cet exposé est fortement incomplet. Ce n'est qu'un squelette sur lequel pourrait s'édifier une thèse. Des personnes compétentes, qui sont enrichies d'une expérience de plusieurs années, pourraient apporter d'autres solutions, qui complèteraient avantageusement celles que nous venons d'exposer brièvement. Il ressort cependant de ce que nous venons de dire, une vérité indéniable, c'est que l'éducation du jeune agriculteur doit évoluer selon la croissance technique et scientifique de sa profession; plus les problèmes deviennent difficiles, plus la préparation du jeune doit être profonde. Supprimer la formation de la jeunesse, c'est rendre l'agriculture incapable d'acquiescer le maximum de production, faute de vitalité suffisante dans le cadre social. Le progrès de l'agriculteur dépend non seulement de sa force et de son activité, mais plus encore de sa valeur comme personnalité sociale. Il faut qu'il soit avant tout un homme. Faisons donc de notre génération d'agriculteurs de demain, des hommes !

Jean-Marie VACHON, agronome,
Service de l'enseignement agricole

EMPLOI DES SUPPLEMENTS PROTEIQUES

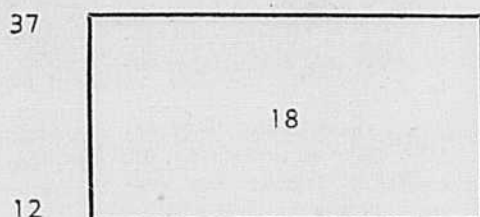
Dans quelles proportions les mélanger aux grains de la ferme ?
Une méthode facile et rapide de faire ces calculs.

L'usage des suppléments protéiques dans l'alimentation du bétail permet de réaliser très facilement l'équilibre de la ration. Ces mélanges fortement azotés contiennent généralement des protéines d'origine animale et d'autres d'origine végétale; c'est ce qui assure la variété si désirable dans la partie azotée des concentrés. Grâce à cette variété, les suppléments sont tout aussi efficaces dans les moulées composées que l'emploi de plusieurs concentrés azotés différents. Comparés aux concentrés simples, tels le pain de lin, ils contribuent à rendre la production plus économique.

Cependant, les suppléments du commerce, de même que ceux recommandés par la Commission Provinciale de l'Alimentation, n'ont pas tous la même richesse en protéine. De fait, dans la dernière édition des "Formules de mélange d'engrais alimentaires", nous avons relevé des suppléments à 30, 34, 39 et 47 p. c. de protéine. Cette multiplicité de formules a certainement des avantages, mais elle fait surgir une difficulté pour le profane lorsqu'il s'agit de calculer la proportion de grain et de supplément à employer pour que le mélange qui en résulte réponde bien aux besoins de la catégorie d'animaux à nourrir.

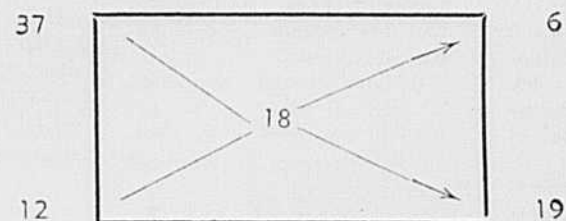
Il y a une méthode facile et rapide de faire ces calculs. Employée d'abord pour la standardisation du lait et de la crème, cette méthode, dite **méthode du rectangle**, est susceptible d'applications multiples. Elle peut, en tous cas, rendre service aux agronomes chargés de diriger les cultivateurs dans l'emploi rationnel des suppléments. Une fois bien comprise, elle peut même être utilisée par tout cultivateur qui possède la moindre instruction.

Supposons que nous désirons obtenir un mélange à 18% de protéine en employant des grains de ferme (avoine et orge) et un supplément à 37%. Les grains de ferme dosent environ 12% de protéine. Je trace un rectangle au centre duquel j'écris le pourcentage que je désire obtenir (18%). Aux deux angles gauches, j'inscris les chiffres représentant le pourcentage des deux moulées à mélanger, comme ceci :



Je fais alors deux soustractions en diagonale et j'inscris les différences aux angles du côté droit :

$$\begin{aligned} 37 - 18 &= 19 \\ 18 - 12 &= 6 \end{aligned}$$



Ceci veut dire que pour 19 lbs de grains de ferme, je dois ajouter 6 lbs de supplément, ce qui me donnera 25 lbs (6 lbs plus 19) d'un mélange à 18%. On procède de la même façon si l'on désire un mélange à 15%, à 20%, à 22%, etc. Les proportions une fois connues, il est facile de calculer par simple règle de trois n'importe quelle quantité à mélanger.

Exemple 1. — Quelle quantité de supplément (37%) faudra-t-il mélanger à 1600 lbs de grain de ferme (12%) pour obtenir un mélange à 18% ?

En me servant des proportions ci-dessus données, je pose le rapport :

$$\begin{aligned} 19 : 6 & \quad 1600 \times 6 \\ 1600 : X & \quad X = \frac{1600 \times 6}{19} = 505 \text{ lbs (R.)} \end{aligned}$$

Exemple 2. — Si vous désirez 100 lbs d'un mélange à 18%, quelle quantité de grains de ferme et de supplément devrez-vous employer ?

Je fais le raisonnement suivant : dans 25 lbs de moulée (19 plus 6), il me faut 6 lbs

de supplément, combien devrai-je en employer dans 100 lbs. D'où la proportion :

$$\begin{aligned} 25 : 6 & \quad 100 \times 6 \\ 100 : X & \quad X = \frac{100 \times 6}{25} = 24 \text{ lbs de supplément (Rép.)} \end{aligned}$$

L'autre donnée s'obtient facilement par soustraction :

$$100 - 24 = 76 \text{ lbs de grains de ferme (Rép.)}$$

Comme on le voit, la méthode est des plus faciles d'application et elle exempte une foule de tâtonnements dans les calculs. Elle a de plus une précision mathématique. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à faire la preuve de l'exemple 2 :

24 lbs supplément à 37% donne 8.88 lbs de protéine.

76 lbs de grain à 12% donne 9.12 lbs de protéine.

100 lbs du mélange donne : 18 lbs de protéine.

Le pourcentage de protéine désiré était bien 18.

J.-R. PROULX

Lisez La Terre de Chez Nous

C'est votre intérêt.

Vous y trouverez
toujours
des renseignements utiles

Un membre de
I'U. C. C.
doit savoir ce que
son Association
fait pour lui
et pour la masse.

L'U.C.C. tient au Saguenay un magnifique congrès

Son Excellence Mgr Lamarche recommande aux cultivateurs la fidélité à leur association. — M. Antoine Riverin est réélu président. — Discours et délibérations.

Le congrès diocésain de l'Union catholique des cultivateurs, tenu à Bagotville lundi, le 26, a remporté le plus franc succès. Jamais, semble-t-il, les cultivateurs n'ont apporté autant d'intérêt à l'étude de leurs problèmes. La revue des solutions surtout, pendant la séance de l'après-midi, a donné lieu à de multiples expressions d'opinion qui ont démontré une fois de plus combien, chez la classe agricole, le bon sens et la vérité marchent de pair.

Son Excellence Mgr Lamarche, de nombreux membres du clergé, MM. les députés, le secrétaire général de l'U.C.C., le gérant adjoint de la Coopérative fédérée, l'agronome régional, presque tous les agronomes de la région ont honoré de leur présence ce congrès très important, dont l'idée dominante a été la coopération et l'instruction agricole.

LA MESSE

Le saint sacrifice de la messe a été célébré à l'église paroissiale, par M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier diocésain de l'U.C.C. M. l'abbé Omer Carrier, directeur diocésain de l'Action catholique, a prononcé un remarquable sermon sur l'esprit surnaturel qui doit animer les dirigeants et les membres de toutes les associations catholiques.

Malgré une température idéale pour la moisson, qui n'est pas encore terminée

dans cette région, quelques centaines de cultivateurs assistaient à la messe comme d'ailleurs aux trois réunions tenues dans la grande salle du collège, sous la direction de M. Antoine Riverin, président diocésain, qui a fait preuve d'une belle maîtrise et d'une fine diplomatie. C'est M. Riverin qui ouvre le congrès, par un bref discours très au point, après quoi, M. Alfred Tremblay, maire de la paroisse, souhaite la plus cordiale bienvenue aux nombreux visiteurs. M. Riverin signale ensuite, combien l'as-

semblée regrette l'absence de M. Abel Marion, président général, qui est retenu chez lui, à la suite d'un accident de la route, il note avec le même regret, l'absence du R. P. Lebel, aumônier général, qui, à cause d'un engagement antérieur, a dû se rendre dans une autre localité.

La remarquable conférence de M. Gérard Filion, secrétaire général de l'U.C.C., a été le fait saillant de la séance du matin.

M. le chanoine Arthur Gaudreau, président d'honneur, termine la séance de la matinée, en félicitant les cultivateurs de leur beau congrès et en disant toute son affection et toute sa pitié pour la classe laborieuse et souvent exploitée des agriculteurs. Il fait l'histoire de l'U.C.C., dans sa paroisse et dit que les conditions pour réussir sont la confiance dans son association, la coopération de tous les membres et le choix de chefs instruits, intelligents, honnêtes et dévoués.

Il est midi et quart et cha-

cun va refaire ses forces pour reprendre le travail à une heure et demie.

Cette seconde séance d'études porte surtout sur les coopératives et prend une importance particulière, du fait que le mouvement coopératif est fortement lancé dans notre région.

Mais avant les conférences sur les coopératives, les délégués venus de tous les points du Saguenay, depuis le haut du Lac-St-Jean jusqu'au bas du comté de Chicoutimi, entendirent le rapport des activités de l'année, présenté par M. Henri Riverin, secrétaire diocésain, et étudièrent longuement, avec discussion animée et fort intéressante, une longue série de résolutions.

LES COOPERATIVES

Comme nous l'avons dit plus haut, le point principal d'étude à la séance de l'après-midi, a été la coopération dans son application pratique au moyen des coopératives. Deux causeries très intéressantes et profitables ont été données, la première, par M. Gérard Filion, secrétaire-général de l'U.C.C., la seconde, par M. Henri-C. Bois, gérant adjoint de la Coopérative fédérée.

M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier diocésain de l'U.C.C., tire les conclusions de cette importante séance. Il félicite les cultivateurs de leur magnifique congrès et remercie tous ceux qui y ont pris une part active. Il annonce que le programme d'étude et d'enquête de cette année, portera sur les coopératives. Il mentionne encore que le recrutement est laissé complètement à l'initiative des cercles paroissiaux sur lesquels il compte grandement pour Fortier donne aussi de précises conseils aux membres de l'association.

SEANCE PUBLIQUE

La séance publique du soir a été tenue sous la haute présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Lamarche, qui était entouré de nombreux membres du clergé et des représentants de l'autorité civile. Bon nombre de dames se trouvaient dans la salle du collège, qui était littéralement remplie. M. Antoine Riverin présenta les orateurs et offrit, à la fin de la soirée, les remerciements qui s'imposent à la suite d'une telle journée. Il signala d'une façon particulière, l'accueil si bienveillant des révérends Frères du Sacré-Coeur.

M. Henri Girard, pro-maire de Bagotville, a souhaité la plus cordiale et la plus respectueuse bienvenue à Son Exc. Mgr Lamarche.

M. l'abbé Ths-Ls Imbeau, directeur de l'école moyenne d'Agriculture de Chicoutimi, a fait la première propagande en faveur de l'institution destinée tout spécialement à la formation agricole des jeunes ruraux.

M. Alex. Rioux, agronome régional, a exposé son programme agricole pour l'année.

M. le député Léo Duguay, du Lac-St-Jean, a insisté spécialement sur la nécessité de l'étude pour les cultivateurs et sur le rôle considérable que la classe agricole est appelée à jouer dans la solution du problème économique, qui se pose présentement dans notre province.

M. Antonio Talbot, député provincial de Chicoutimi, dit l'intérêt particulier qu'il porte à la classe agricole, la confiance spéciale qu'il a en elle pour la sauvegarde de ce que nous avons de meilleur au pays, son désir sincère d'aider les cultivateurs.

M. Gérard Filion prend de nouveau la parole, avant de se mettre en route pour Montréal le soir même. Il remercie tout particulièrement S. Exc. Mgr Lamarche et les évêques de la province, pour la magistrale lettre collective qu'ils ont publiée sur le problème rural. Il insiste sur la nécessité dans laquelle se trouve la classe agricole de compter d'abord et surtout sur elle-même. Il termine en disant que, comme le général Franco en Espagne, chez nous, on s'appuie surtout sur la classe agricole pour restaurer la société et nourrir les plus beaux espoirs.

M. Raoul Tremblay, de St-Jérôme, membre de la Chambre agricole provinciale, dit quelques mots du rôle de cet organisme qui a pour but de "cribler" toute la législation agricole.

S. E. MGR LAMARCHE

S. Exc. Mgr Lamarche a tiré les conclusions de la magnifique journée et a donné de paternels conseils à la classe agricole. Laissant intentionnellement de côté un texte qu'il avait soigneusement préparé, pour converser familièrement avec les cultivateurs qu'il aime tant, comme un père avec ses enfants, Mgr l'Evêque a su charmer et instruire tout ce bel auditoire.

Quelle belle procession de nobles pensées, de beaux sentiments et de sages résolutions je vois défiler à la fin de ce jour, dit Son Excellence, qui forme le vœu que tout cela se réalise. Quand on vous vante comme classe stable, comme le fondement de la société, on dit vrai, et je ne fais pas d'effort pour penser du bien de vous ni pour en dire. Le cœur de l'Evêque, du prêtre et du cultivateur sont si bien faits pour se comprendre. C'est par l'union que l'on peut promouvoir le bien de la terre et de la famille, qu'il faut conserver catholique et française. Son Excellence, dont nous résumons bien brièvement la très belle allocution, rappelle combien les jeunes Allemands qu'il avait vus défiler sur la place publique, avec leurs genoux presque collés les uns sur les autres,

(Suite à la page 17)

A QUOI SERT UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE ?

- A payer les frais de dernière maladie (honoraires du médecin, frais d'hôpital, de garde-malade, etc.)
- A payer les frais occasionnés par le décès (service funèbre, sépulture, etc.)
- A payer les comptes courants laissés en souffrance au décès (comptes de fournisseurs, de forgeron, du charron, du sellier, etc.)
- A payer les soldes des achats à terme (engrais chimiques, produits alimentaires, instruments aratoires, etc.)
- A payer les dettes personnelles (emprunts sur parole, emprunts sur billets, etc.)
- A payer les dettes qui grèvent les immeubles (taxes municipales, scolaires ou de fabrique arriérées, redevances arriérées, emprunt hypothécaire, etc.)
- A permettre aux survivants de s'adapter à leur nouvelle situation sans se charger de dettes dont ils ne pourraient plus se libérer.
- A permettre aux enfants de terminer leurs études sans mettre leur mère dans des embarras financiers.
- A établir un fils que l'assuré n'a pas eu le temps ou les moyens d'établir de son vivant.
- A doter des filles qui sont encore aux crochets de la famille au décès de l'assuré.
- A tirer l'assuré lui-même d'une impasse, advenant le cas où il aurait besoin d'argent et ne pourrait en emprunter sans difficultés.
- Bref, à garantir la stabilité du foyer, à promouvoir les intérêts de la famille, à pourvoir à la subsistance de la femme et des enfants privés prématurément de leur gagne-pain.
- Avez-vous assez d'assurance-vie ? Sinon, voyez le propagandiste de

LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C.

Revue des marchés

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE A SES EXPEDITEURS

- VOS VENTES -

Animaux vivants:-

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 3 octobre 1938 par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS	
Select	(1) (2)
190 à 230 lbs	9.00-9.25
Prime : \$1.00	
Bacon	
180 à 230 lbs	9.00-9.25
Boucher	
160 à 240 lbs	8.50-8.75
Léger,	
120 à 160 lbs	8.00-8.25
Lourd,	
240 à 270 lbs	8.50-8.75

(1) Nourris et abreuvés.
(2) Par camion.

Truies	7.00-8.00	Bonne	3.50-3.75
Classification abattu	12.35	Moyenne	3.00-3.50
VEAUX DE LAIT			
Choix	8.50-9.00	Commune	2.25-2.50
Bon	8.00-8.50	Très Com	1.75-2.00
Moyen	7.00-7.50	TAURES	
Commun	5.00-6.00	Choix	5.00-5.25
VEAUX DE CHAMP			
Bon	4.00-4.25	Choix	4.50-5.00
Moyen	3.50-3.75	Bonne	3.50-4.00
Commun	3.00-3.50	Moyenne	2.50-3.00
AGNEAUX			
Bon	7.75	TAUREAUX	
Non castrés	5.75	Choix	4.00-4.25
Communs	5.75	Bon	3.25-3.50
Mouton Bon	3.00-3.50	Moyen	3.00-3.25
Commun	2.00-2.50	Commun	2.50-2.75
VACHES			
Choix	4.00-4.25	BOUVILLONS	
		Choix	6.00-6.50
		Bon	5.50-6.00
		Moyen	4.50-5.00
		Commun	4.00-4.25
		Com. Lég.	2.50-3.50

Prix de remise :- (Montréal)

COOPERATIVE FEDEREE DE MONTREAL

Semaine finissant le 1er oct. 1938

POULES VIVANTES

A-5 lbs et plus	18c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	17c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	15c
Coqs	12c

POULETS VIVANTS "A rôtir" (Gris)

A-6 lbs et plus	19c
B-5 lbs jusqu'à 6 lbs	17c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c
D-3 lbs jusqu'à 4 lbs	11c

(ROUGES)

A-3 lbs et plus	17c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	13c
D-2 1-2 lbs jusqu'à 3 lbs	10c

N.-B. — Les poulets de pesant

teurs moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

OEUF

A—(Gros)	36c
A—(Moyens)	34c
B—	27c
Poulettes	28c
C—	22c

VEAUX ABATTUS (Engraisés au lait)

Bons	13 c
Moyens	11½c
Communes	10 c

POULES ABATTUES (Sélectionnées)

Spécial, 5 lbs	22c
A-5 lbs et plus	21c

A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	20c
A-3 lbs jusqu'à 4 lbs	19c
B-5 lbs et plus	19c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
B-3 lbs jusqu'à 4 lbs	17c
C-5 lbs et plus	17c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	15c

DINDES VIVANTES (Mères)

A—	19c
B—	18c
C—	0.16c
Coqs	0.15c
Lapins vivants	12c la lb.
Pigeons vivants	25c le couple

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Prix de remise :- (Québec)

A LA SUCCURSALE DE QUEBEC

Semaine finissant le 1er oct. 1938

OEUF

A—(Gros)	35c
A—(Moyens)	34c
A—(Poulettes)	28c
B—	25c
C—	22c

VEAUX ABATTUS

Bons	14c
Moyens	12c
Communs	09c

POULES ABATTUES

A-5 lbs et plus	19c
A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
B-5 lbs et plus	17c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-5 lbs et plus	15c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	14c

IMPORTANT : — Dans le but d'être utiles à la classe agricole, nous nous sommes organisés pour recevoir la volaille vivante à Québec; les cultivateurs intéressés pourront donc à l'avenir adresser les consignations directement à cette succursale.

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS ABATTUS

A—Bacon de choix 140 lbs à 170 lbs	12½c
Plus Prime	1.00
B—Bacon 140 lbs à 170 lbs	12½c
Boucher 120 lbs à 170 lbs	12c
Lourd 170 lbs à 200 lbs	11½c
Léger 100 lbs à 120 lbs	11½c

AGNEAUX ABATTUS

Bons	13c
------	-----

On bénit une nouvelle ferme expérimentale

A St-Roch-des-Aulnaies. — M. le chanoine A. Fortin préside. — M. Albert Rioux est présent. — Pour les patates.

DES EXPERIENCES

M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, a assisté lundi après-midi à la bénédiction de la ferme expérimentale de pommes de terre à Saint-Roch des

Aulnaies. La bénédiction a été faite par M. le chanoine Alphonse Fortin, supérieur du collège de Sainte-Anne.

Etaient aussi présents : M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture à Québec, le Dr Charron, sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa, M. l'abbé F.-X. Jean, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne, et les quatre propriétaires de la ferme expérimentale de St-Roch: MM. Auguste Scott, Elzéar Campagna et Saint-Pierre, professeurs à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne, et M. Eugène Godbout, agronome à la Ferme expérimentale fédérale de Sainte-Anne de la Pocatière.

Après la cérémonie les invités firent la visite de la ferme. Nos lecteurs savent que l'on fera là différentes expériences en vue d'améliorer la culture et la conservation de la pomme de

terre dans la province de Québec.

Octroi demandé

LA SARRE. — (D.N.C.) — A la suite du souper qu'il a pris au couvent des Sœurs de l'Assomption ici dimanche soir, après l'assemblée politique tenue à la salle paroissiale, l'hon. Onésime Gagnon s'est rendu à la demande qu'on lui a faite concernant un octroi pour des réparations qui s'imposent au couvent. M. Gagnon fera la demande nécessaire au ministère de l'hon. Paquette.

Le comité de réception aux invités à La Sarre dimanche, se composait de: MM. Lévi Gagnon, avocat, Jules Lavigne, notaire, Raoul Chamberland, Delphis Bussière, Lucien Marcotte, J.-E. Velleux et W. L. Masse.

Produits laitiers

Semaine finissant le 26 septembre 1938

Montréal et Succursale Québec

(beurre frais)

No 1 pasteurisé	21½
No 1 non pasteurisé	21
No 2	20

FROMAGE

Blanc		Coloré	
No 1	13 13-16	No 1	13 15-16
No 2	12 13-16	No 2	12 15-16

TRES IMPORTANT. — Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

La Coopérative Fédérée

ENCHERES DE LA RIVIERE-DU-LOUP

400 boîtes de beurre ont été vendues le 29 septembre, à 21 11-16c. la livre, F. O. B., Québec.

TENDANCES des MARCHES

COMMENTAIRES DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Beurre et fromage

BEURRE

Les événements qui se sont succédé au cours de cette dernière semaine ont été de nature à donner un ton irrégulier à notre marché au beurre.

De lundi à mercredi, la situation plutôt tendue qui, à certains moments, laissait entrevoir un conflit européen et qui selon toutes probabilités aurait eu pour conséquence l'obligation de certains pays à s'approvisionner plus régulièrement de notre côté afin de suffire à leurs besoins futurs, furent des facteurs importants à raffermir les prix.

En effet, durant cette dernière période de temps, à la suite d'un regain de confiance, surtout de la part des détenteurs qui furent moins empressés à se départir de leur stock et d'une demande beaucoup plus active, il était évident qu'un sentiment de hausse se reflétait et les prix se hissèrent jusqu'au niveau de 22 1-3c à 22 3-4c la livre.

Cependant, au cours des derniers jours, au fur et à mesure que les nouvelles d'outre-mer s'affirmaient vers une entente de

paix, un virement subit ne se fit pas attendre sur notre marché et avec une activité relativement modérée, le volume de transactions fut plus limité et les prix se replièrent au niveau déjà en cours à la fermeture de la semaine précédente.

En considération de notre surplus actuel apparent, il faut conclure que notre situation n'a guère changé; donc un mouvement d'exportation plus accentué, une fabrication de fromage plus intensive et une augmentation dans notre consommation ne nous nuiront certainement pas.

Au cours de l'avant-midi, le 3 octobre, les prix du no 1 pasteurisé au gros variant de 21 3-4c à 21 7-8c la livre.

FROMAGE

Malgré toutes tribulations des derniers jours comprenant tout particulièrement une cotation erratique de l'argent anglais (livre sterling), une augmentation considérable dans les taux d'assurances maritimes, ce marché s'est maintenu ferme et à la hausse pour les fromages de fabrication de septembre.

Oeufs et volailles

VOLAILLES VIVANTES

(Poulet) — Les arrivages furent très considérables et de très mauvaise qualité, même en certains milieux on rapporte qu'au moins 75% de ces arrivages de la semaine étaient de catégories "C" et inférieurs.

Inutile d'insister, avec une offre considérable de volailles de telle qualité, la distribution fut des plus difficile et en y ajoutant la forte pression de vente afin de s'en départir au plus tôt, il a fallu accepter une forte réduction de prix.

Comme nous l'avons souvent répété, à moins que les sujets soient de bonne qualité, il ne faudra pas être surpris d'une remise peu rémunératrice.

Il faut aussi tenir compte que la classification n'est pas établie d'après la pesanteur seulement, mais aussi d'après les dépôts de chair.

Bon nombre de sujets, plutôt en charpente, peuvent facilement obtenir le poids requis pour entrer dans certaines catégories, mais à défaut de chair seront placés dans des catégories inférieures, car il faut tenir compte que le consommateur recherche la chair et non pas les os.

(Poules) — Bonne demande aux prix actuels pour les poules grasses et pesantes.

VOLAILLES ABATTUES

La demande demeure limitée et les prix inchangés.

OEUF

Montréal et Québec. — Contrairement à la semaine précédente, une légère diminution d'arrivages et une demande plus active ont contribué à un écoulement plus rapide.

Ce marché a été plus stable. Cependant, peu de changement à noter dans les prix.

Animaux abattus

Veaux abattus. — Montréal et Québec. — Marché stationnaire et prix inchangés.

Pores abattus. — Montréal et Québec. — Marché tranquille et légère baisse de prix.

La vie coopérative



Le volume III du guide international des associations agricoles qui adhèrent à la commission internationale permanente des associations agricoles (la C. I.P.A.), publie sous la signature de F. Bilbao et du marquis G. Paolucci di Calboni Barone, un rapport très intéressant au sujet du cinéma rural et de la radio rurale. Quinze pays ont répondu au questionnaire et il nous apparaît à propos de publier les conclusions qui découlent de l'examen des réponses.

Le cinéma rural et la radio rurale constituent d'excellents moyens de propagande et d'enseignement. Ils doivent cependant satisfaire à certaines exigences. Ni les films ruraux ni les causeries à la radio ne peuvent échapper à certaines conditions déterminées si l'on veut atteindre les résultats recherchés. Ainsi un film rural ne peut être que le fruit d'une étroite collaboration entre quatre éléments : "techniciens agricoles, savants et spécialistes des questions traitées, techniciens du cinéma et pédagogues."

La société des agriculteurs de France ainsi que d'autres organisations aussi sérieuses sont d'accord sur ce point. La radio rurale n'échappe pas à cette même règle. Remarquons aussi que les conclusions présentées ont été tirées des rapports d'associations agricoles et des meilleures que compte l'Europe. Elles présentent donc un intérêt particulier.

Le cinéma rural

"De l'examen des réponses qui sont parvenues, on peut tirer avant tout cette première constatation :

"Le cinéma est reconnu par tous les milieux agricoles comme un moyen efficace de propagande, d'enseignement, d'information. Mais il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des réalisations pratiques.

"Cela apparaît avec d'autant plus d'évidence si l'on considère que, même dans les pays où les films de caractère agricole ont eu une diffusion considérable, les informations que nous avons recueillies ne sont pas telles qu'on pouvait le prévoir pour la partie du questionnaire qui se rapporte à l'opportunité d'éclairer l'opinion publique et les organes législatifs sur la situation réelle de l'agriculture.

"Or, s'il y a, à notre avis, un argument dont on devrait se servir en utilisant ce puissant moyen de diffusion et de suggestion, c'est justement "la situation réelle de l'agriculture", car elle revêt une grande importance actuellement et offre de grandes possibilités de démonstrations pratiques.

"Les raisons principales pour lesquelles cela n'a pas été fait, ou n'a été fait que très rarement, dépendent essentiellement des critères appliqués ordinairement dans la création des films agricoles et des organismes qui s'occupent du choix et de la diffusion des films. C'est pourquoi l'argument dont nous venons de parler à titre d'exemple nous fournit une base pour les premières conclusions :

"A) Bien souvent — comme on l'a dit en répondant à notre questionnaire — des films reposent sur des idées intéressantes, mais sont mal réalisés ou ne tiennent pas compte de la mentalité agricole; trop souvent encore, ils servent de propagande à des produits ou à des méthodes dont l'utilité n'est pas toujours reconnue, ou qui n'ont pas fait leurs preuves. Dans d'autres cas, ils poursuivent exclusivement des buts intéressés en faveur d'organismes industriels ou commerciaux qui les ont lancés et qui — différant en cela des associations agricoles qui ont une cause d'intérêt général à défendre — disposent des moyens financiers nécessaires pour cette coûteuse activité.

"En ce qui concerne les critères pour la création d'un film agricole, il est par con-

CINEMA ET RADIO

Par HENRI-C. BOIS

séquent opportun de relever ce qu'ont dit dans leurs réponses certaines associations, qui trouvent qu'il est nécessaire que cette activité soit le résultat d'une **collaboration parfaitement coordonnée entre la technique agricole et la technique cinématographique.** Le contenu instructif et éducatif des films acquiert une force de diffusion et de pénétration, dans les masses et chez les particuliers, d'autant plus grande qu'il a été rendu plus **attrayant et — même — amusant.**

"La vie et la profession de l'homme des champs, sous tous leurs aspects techniques, sociaux, économiques, peuvent se prêter à être encadrées dans des trames éminemment suggestives et accessibles à la compréhension de ceux-là mêmes sur lesquels il faut agir : **en bas et en haut, dans les campagnes et dans les villes.** Car il n'est pas dit qu'un film de caractère agricole doive limiter sa sphère d'irradiation aux milieux agricoles : la situation réelle de l'agriculture, pour citer le même exemple, peut et doit intéresser aussi les milieux citadins avec ses aspects passionnants et parfois dramatiques, si — comme nous l'avons dit — elle fait l'objet d'une trame cinématographique habilement et artistement élaborée.

"Nombre de préjugés et d'erreurs d'appréciation, qui créent des obstacles à l'entente cordiale entre le citadin et le paysan, pourraient être ainsi dissipés. Ce qui donnerait également une impulsion plus forte à la consommation des produits agricoles.

"B) Le film agricole, donc, doit être avant tout "bien construit". Mais il faut ajouter que la production des films agricoles doit en outre se développer selon un **plan méthodique** et bien étudié, comme l'ont proposé diverses associations, du fait qu'il s'agit d'un intérêt de caractère vraiment général et que l'inefficacité de la production cinématographique agricole dérive aussi du manque de connexion et de lien entre les diverses projections et de l'insuffisance de la sélection des sujets à traiter.

"C) Par conséquent : **organisation et contrôle.** — Quant aux organes qui devraient être chargés de cette tâche aussi délicate et complexe, il ressort des informations et propositions envoyées par les associations agricoles que le ministère de l'Agriculture est l'organisme le plus qualifié pour promouvoir et contrôler l'activité dont il s'agit, au moyen d'organes ou de **comités nationaux**, composés des représentants des employeurs et des travailleurs agricoles, des techniciens agricoles et du cinéma, des institutions d'enseignement agronomique, vétérinaire, etc. Des subventions pourraient être accordées à ces comités.

"D) Pour ce qui concerne les divers **systèmes de projection** dans les milieux agricoles il est évident qu'ils doivent être adaptés aux différentes conditions locales.

"Dans la plupart des cas, il faut tenir compte du fait que la moindre densité de la population rurale demande que l'on profite des occasions qui rassemblent les masses agricoles, telles que les fêtes traditionnelles, les foires, les marchés, etc. La projection des films, là où ne se trouve pas de salles appropriées, pourrait être utilement exécutée par des cinémas ambulants possédant l'outillage nécessaire.

"E) Reste à considérer le désir exprimé par le **Landbruksraadet**, au Danemark, concernant la constitution d'un "Centre de films agricoles" qui permette aussi l'échange international des productions cinématographiques.

"A ce propos, nous rappelons une initiative, dans ce domaine, qui a été prise, il y a dix ans, par l'I.I.A., mais qui ne fut pas poursuivie, du fait de la création de l'Institut international du cinématographe éducatif. Maintenant, nous apprenons que l'on est en train d'étudier, à la Haye, la création d'une "filmothèque internationale éducative", sur l'initiative du "Central Information Bureau for Education Films" de Londres, à laquelle la "Cultuur-Filmo-central" néerlandaise a tout de suite adhéré."

La radio rurale

"Les conclusions concernant la radio rurale, concordent, dans leurs lignes générales, avec celles que nous avons tirées au sujet du cinéma agricole :

"I.—Constitution d'un organisme approprié, dans chaque pays — où cela n'a pas encore été fait — qui ne poursuive pas des buts intéressés par les transmissions radiophoniques. Cet organisme pourrait être constitué par les soins des ministères de l'Agriculture, de l'Education nationale et des Communications, avec la participation — en plus des représentants de ces ministères — des représentants des employeurs et des travailleurs agricoles, des techniciens et des institutions d'instruction professionnelle.

"Cet organisme ou comité national pourrait être chargé :

"a) de choisir — d'après un **plan d'ensemble** bien établi — les questions pour les radio-transmissions, et les personnes les plus aptes à les traiter, principalement dans le but de faciliter l'éducation technique professionnelle et sociale des paysans;

"b) de donner les directives à suivre dans la rédaction des transmissions, au point de vue technique, **pratique** et artistique, dans le but également de les rendre plus attrayantes et d'en faciliter la divulgation dans les masses rurales. (Dialogues, scènes animées, pièces de théâtre, disques de phonographe, etc.);

"c) d'améliorer et de propager toujours davantage les émissions existantes, pour en faire profiter le plus grand nombre d'auditeurs agricoles, pendant les jours et les heures fixés d'avance comme les plus appropriés, en les rédigeant, quand cela est possible, en deux ou plusieurs langues;

"d) de faire en sorte que les appareils de radio rurale soient bien construits et que leurs prix soient le meilleur marché possible.

"II.—En ce qui concerne le contenu des émissions, la radio rurale devrait :

"a) incorporer méthodiquement, dans ses programmes, des conférences agricoles, brèves et objectives, dont le sujet soit adapté à la saison et à la région agricole, ainsi que des reportages agricoles et de brefs rapports sur des questions d'actualité;

"b) renseigner les agriculteurs sur les prix des produits et sur la situation des marchés; sur les conditions atmosphériques présentes et probables; sur les méthodes nouvelles de culture et les moyens d'accroître les rendements; sur l'élevage et les mesures à prendre en vue d'éviter les maladies des animaux et des plantes; sur les cultures les plus rémunératrices, et, en général, sur les questions forestières, vétérinaires, commerciales et de législation rurale qui peuvent intéresser les milieux agricoles;

(Suite à la page 17)

Manipulation des animaux

Depuis des années, il se fait une campagne d'éducation des gens qui manipulent les animaux vivants; cette propagande est bien à propos car beaucoup font encore preuve de négligence ou d'ignorance dans ce domaine.

Sur notre marché de Montréal, nombreux sont les camionneurs ou les cultivateurs qui nous arrivent avec des animaux blessés ou portant des marques de coups de bâtons et souvent de coups de pieds. Lors du déchargement du camion, nous en voyons qui usent de violence envers un animal fatigué, affaibli par un trajet d'une couple de cent milles. Afin d'"aider" cet animal à se remettre sur ses pattes, on lui administre souvent force coups de pieds dans les flancs.

Nous sommes parfois tentés d'adresser aux personnes qui agissent ainsi les reproches qu'elles méritent; nous ne le faisons pas par crainte de froiser les coupables. Au surplus, il est souvent difficile de trouver le vrai coupable car personne n'avouera de bon gré avoir maltraité des animaux.

Il ne faut pas oublier qu'un animal ainsi rudoyé ne trouve preneur que difficilement. Il faut presque l'imposer à l'acheteur, supplier ce dernier d'acheter l'animal, même si

on le lui offre à rabais. Ceci s'explique. Après l'abattage, on s'aperçoit que la carcasse est meurtrie, qu'elle ne paie pas d'apparence et que, par conséquent, elle n'attire pas le client. Plusieurs parties de la carcasse doivent être sacrifiées: ce sont celles qui ont reçu les coups de pieds. Le sang se coagule et les vétérinaires ne permettent pas qu'elles soient employées à l'alimentation de l'homme. L'acheteur est loin d'y trouver son profit et il prend la résolution qu'on ne l'y prendra plus.

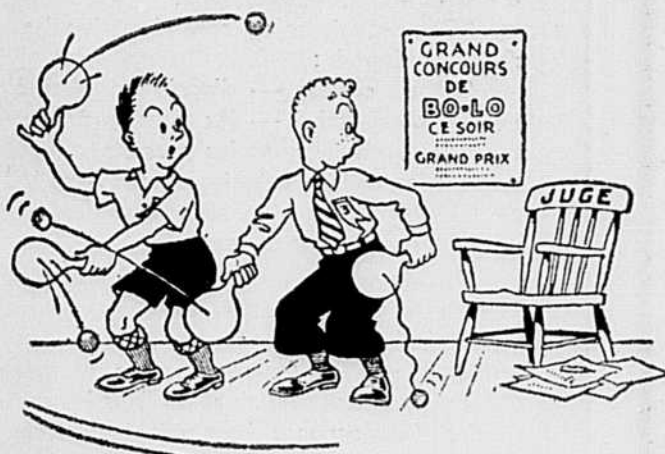
Ce langage peut paraître enfantin. Il suffit, cependant, d'examiner un animal qui a été malmené pour constater combien on a tort d'user de cruauté. Tout récemment, nous examinâmes des animaux qui avaient reçu des coups au cours du transport. Inspection faite, les vétérinaires durent interdire la mise sur le marché de ces carcasses, et nous sommes certain que l'être le plus affamé n'aurait jamais consenti à manger de cette viande.

Usons donc de douceur envers les animaux. Nous leur éviterons des souffrances inutiles et nous nous éviterons des pertes d'argent.

J.-A. R.

le 3 octobre 1938.

OÙ EST JOS ?



A PRENDRE UNE

Dow
BIÈRE
Old Stock



C'EST RAFRAÎCHISSANT!

"C'est la vogue de l'heure,—il faut jouer au Bo-Lo!"
—Déclare en soupirant, l'honorable juge Jos,
"Mais pour le bien qu'elle fait, prenez-en mon avis,
C'est à la bonne DOW qu'il faut donner le prix!"



ENTREPOTS:
1568, WELLINGTON
4394, ST-AMBROISE

TEL: HARBOUR 411

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

130 EST, RUE ST-PAUL, MONTREAL

MONTREAL, le 16 septembre 1938

Liste de prix sujette à changer sans avis, net comptant, FAB entrepôts.

	Montréal	Ste-Rosalie	Québec	Lennoxville
Farine COOPERATIVE ou CREME OUEST,				
coton 98s	2.40	2.45	2.45	2.45
" (1ère patente 24s	0.67	0.69	0.67	0.69
" FEDEREE (pat. choix-pain) 98s coton ..	2.15	2.20	2.20	2.20
" NUTRITION (85% blé entier) 98s	2.05	2.10	2.05	2.10
" REVELATION (Pâtisserie) 98s coton ..	2.10	2.15	2.20	2.20
" REVELATION (Pâtisserie) 24s coton ..	0.60	0.60	0.60	0.60
" à engrais, choix, jute 98s	1.40	1.45	1.45	1.50
Son de blé, par tonne	18.00	19.00	18.00	19.00
Gru rouge, par tonne	20.00	21.00	20.50	21.00
Middlings de seigle, par tonne	25.00	26.00	25.50	26.00
Gru blanc (middlings), par tonne	27.00	28.00	27.50	28.00
Blé moulu fin, le sac	1.20	1.25	1.25	1.30
Moulée BRONCO (17 p.c. prot. 12 p.c. gras), le sac ..	0.95	...	...	...
Criblures de blé 1 communes fines, le sac	0.95	1.05	1.05	1.05
Criblures moulées communes, le sac	0.75	...	...	...
Drêche de distillerie 10 p.c. gras, 29 p.c. protéine ..	1.45	1.50	1.55	1.55
Drêche de brasserie, 100s	1.00	1.05	1.10	1.10
Hominy Feed, 100s	1.35	1.40	1.45	1.45
Moulée de base (4 grains moulus mélangés) sac ..	1.20	1.25	1.30	1.30
Grains pour volailles COOPERATIVE	1.60	1.65	1.70	1.70
Grains pour volailles FEDEREE	1.55	1.60	1.65	1.65
Blé 2 Durum recrible (volailles) par 98s	1.10	1.20	1.20	1.20
Blé Durum concassé, 98s	1.15	...	...	...
Blé d'Inde AFRICAINE jaune, rond, 98s	1.65	1.70	1.70	1.75
" AMERICAINE rond, 98s	1.65	...	...	...
" AFRICAINE blanc, rond, 98s	1.35	1.40	1.45	1.45
" " jaune, cassé et recrible, 98s ..	1.75	1.80	1.80	1.85
" " jaune, moulu, 98 s	1.75	1.80	1.80	1.85
" " blanc moulu, 98s	1.45	1.50	1.55	1.55
Moulée d'orge fine et pure, ex 3 CW, 98s	1.10	1.15	1.15	1.20
Moulée d'orge fine et pure, ex 5 CW, 98s	1.05	...	...	...
Orge ex. choix à malter, 6 rangs, recrillée	1.05	1.10	1.10	1.15
Orge 3 CW recrillée, 98s	1.00	1.05	1.05	1.10
Avoine 1 feed recrillée (vieille récolte) 98s	1.15	1.20	1.20	1.25
" américaine recrillée, (vieille récolte) 98s ..	1.15	1.25	1.20	...
Moulée d'avoine blanche fine et pure (vieille récolte 98s	1.25	1.30	1.30	1.35
Sarrasin recrillé en 96s	1.30	1.35	1.40	1.40
Germes maltés	0.95	1.00	1.00	1.05
Gruau d'avoine gros ou fin, 80s coton	2.60	2.65	2.65	2.70
Gruau d'avoine gros ou fin, 20s coton	0.75	0.75	0.78	0.78
Pois (GROS) de choix en 120s, le minot	2.55	2.60	2.55	2.60
Farine de luzerne, 100s	0.95	1.00	1.05	1.05
" de feuille de luzerne, 100s	1.25	1.30	1.30	1.30
Tourteau de lin, '00s	1.95	2.00	2.05	2.05
" de coton (qualité Prime) 100s	1.75	1.80	1.85	1.80
" de fève Soya 44 p.c. protéine, 100s ..	1.85	1.85	1.90	1.90
Fèves blanches de choix (en 120s), le minot	1.70	1.75	1.75	1.75
Sel fin (usage général) en 100s	0.65	0.75	0.75	0.80
" gros Liverpool en 140s (sur le quai)	0.90	1.00	0.95	1.00
" fin, par 50s	0.40	0.45	0.50	0.50
" iodé, par bloc de .0s	0.30	0.40	0.45	0.45
" blanc, par bloc de .0s	0.26	...	...	...
Lait en poudre, par 100 lbs	5.50	5.60	5.75	5.75
Farine de viande 60 p.c. protéine, 100s	2.90	3.00	3.00	3.00
" de viande 50 p.c. protéine, 100s	2.50	2.60	2.65	2.65
" d'os blanche, 100s	2.10	...	...	...
" de poisson 65 p.c. protéine	3.25	3.25	3.35	3.25
" de sang 80 p.c. protéine, 100s	3.90	4.00	4.00	4.00
" de viande cuvée (tankage) 60 p.c.	2.80	2.95	2.95	2.95
Ecailles d'huître en 100s	0.85	0.90	0.90	0.95
Ecailles d'huîtres prix spécial sur quai à l'arrivée du bateau en octobre.	...	...	...	...
Gravier marbre (gros-medium-fin) 100s	0.85	0.80	0.80	0.85
Charbon de bois (gros-medium-fin) en 50s	0.70	0.75	0.75	0.75
Graine de soleil, extra fancy, 100s	4.50	...	...	...
Tourbe pour pouailler, par ballot	1.90	2.10	1.90	2.10
Mélasse pure canne (bétail) 45 gal., le gal.	0.16	0.18	0.18	0.18
Huile foie morue, can. comprise, par gallon ..	0.90	0.97	0.97	0.97
Huile foie morue, can. comprise, par 5 gallons ..	0.85	0.92	0.92	0.92
Huile foie morue \$1.00 pour bidon vide, 45 gal. ..	0.75	0.82	0.82	0.82
Huile médicinale (fortifiée), le gallon	1.25	1.45	1.45	1.45
Huile médicinale (fortifiée) en 5 gallons	1.15	1.35	1.35	...

Succursales:

Montréal, Québec, Princeville, Lennoxville, Henryville, Waterloo, Rimouski,
Lévis, Ste-Rosalie, Amos, La Sarre.

Branches:

AGRICULTURE GÉNÉRALE

Conseils d'actualité. — Veillez à ce que les animaux ne souffrent aucunement des intempéries de la saison, et rentrez au moins pour la nuit les vaches laitières, si vous voulez qu'elles se maintiennent en lait. Donnez à vos animaux une nourriture abondante et préparez-les peu à peu, par un changement de nourriture, à l'alimentation d'hiver.

Dans un climat comme le nôtre, il y a énormément à faire sur une terre, à l'automne. Le printemps est si court qu'il ne faut pas trop y compter pour les travaux du sol, labours, fumure, égoûttement. Presque toutes les terres, surtout les terres fortes, devraient être labourées et engraisées à l'automne, sinon, le cultivateur aura tout à faire à la fois après l'hiver, et il risque fort alors d'en manquer son coup.

Mettez les caves à légumes, racines, etc., à l'abri de la gelée, mais en même temps arrangez-les pour que la cave puisse être ventilée convenablement, car, sans air, la pourriture ne tarde pas à se déclarer.

Pour éviter autant que possible la pourriture des pommes de terre, il faut employer de la chaux vive en poudre répandue entre les tubercules.

Profitez des derniers beaux jours pour tous les travaux de réparation que vous avez à faire à vos étables, granges, maisons, etc. Renhausser les soubassements des bâtisses pour empêcher tout filet d'air de pénétrer sous les planchers.

Ne laissez pas hiverner dehors vos instruments d'agriculture; ils méritent bien la peine d'être rentrés sous abri.

Veillées en famille et bonnes lectures. — Chers lecteurs, quel bien ne ferait-on pas, à soi, à sa famille, et aux voisins peut-être, si l'on prenait la bonne habitude de passer en famille les longues soirées d'automne et d'hiver, s'entretenant de choses utiles à la suite d'une lecture intéressante, bien faite par l'un des membres de la famille, pendant que les autres écoutent, tout en occupant leurs doigts et leurs mains à un travail facile. Le plus souvent, quel temps perdu et plus que perdu à cette saison ! Combien de jeunes gens prennent le dégoût de la maison paternelle parce que leur intelligence n'y est pas cultivée et que le temps est mal employé. C'est surtout par de bonnes lectures et des réflexions saines, à la suite de ces lectures, que les jeunes gens seront attirés à la maison, et y prendront de bonnes résolutions pour l'avenir.

Article reproduit du JOURNAL D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE du 8 octobre 1898.

Exposition agricole du comté de Bellechasse

A ST-MICHEL

64 exposants. — Distribution de \$800. en prix. — 450 têtes de bétail. — Initiatives de la société d'Agriculture. — Discours de MM. le Dr C. Turcotte maire de St-Michel, et des députés aux Communes et à la Législature, M. Oscar Boulanger, C.R., et Maurice Pelletier, député de Lotbinière.

La société d'Agriculture du comté de Bellechasse a fait revivre, cette année, la tradition des expositions agricoles dans ce comté du district de Québec. Depuis quatre ans, cette société, dont l'effectif est passé de 300 membres à 800, au cours de la dernière année, avait suspendu la tenue de son exposition annuelle, afin d'encourager d'autres initiatives plus en rapport avec les besoins d'amélioration des fermes, notamment les concours d'égoûttement et de fertilisation des pâturages auxquels elle a affecté son budget, ainsi que les subsides votés par le ministère de l'Agriculture provincial pour encourager les dits concours.

L'exposition, tenue les 26 et 27 septembre dernier, a groupé soixante et quatre exposants. Plus de 200 bovins, dont les meilleurs troupeaux se recrutent chez les éleveurs de bétail holstein, canadien et ayrshire, ont été soumis à l'expertise la première journée. Les inscriptions dans les classes de l'espèce chevaline furent si nombreuses, qu'il fallut faire évacuer les étables dès que les bovins furent jugés, pour y loger les chevaux dont plus de quatre-vingts sujets prenaient part au concours, organisé par le syndicat des Éleveurs de chevaux, portion de sang canadien, dont M. Ls Asselin, de St-Charles, est le président. C'est ce que nous apprenait M. G. Pouliot, le président de la société d'Agriculture, au ralliement agricole qui a marqué la clôture de l'exposition.

Une température franchement mauvaise a quelque peu terni l'éclat des démonstrations, dont le programme était chargé. Toutefois, les milliers de visiteurs, venus des dix-sept paroisses du comté, qui s'étaient donné rendez-vous à St-Michel, à l'occasion de cette magnifique fête agricole, ont pu constater une amélioration considérable de la qualité des produits, dans tous les départements.

L'élevage du cheval a pris un essor tout à fait remarquable dans ce district, au cours de ces dernières années, et plus particulièrement depuis la formation d'un syndicat groupant tous les cultivateurs propriétaires de chevaux, portion de sang canadien, éligibles à l'enregistrement, entreprise due à l'initiative de l'agronome de cette division, M. Bruno Potvin. Les membres de ce club présentaient à eux seuls, plus de la moitié des chevaux exposés. La parade des poulains, concours spécial primé par MM. les députés Oscar Boulanger et Emile Boiteau, alignait vingt-trois jeunes sujets de toutes races, mais en majorité issus de ces juments demi-sang et trois quarts de sang qui furent accouplées à des étalons canadiens.

Aucune de nos grandes expositions provinciales ou régionales n'a montré, cette année, d'aussi fortes classes de chevaux. Chez les poulains et poulaches d'un an et de deux ans, les caractères particuliers qui font du cheval canadien le champion des chevaux d'utilité générale sont singulièrement frappants. Les résultats obtenus de ces croisements justifient, croyons-nous, cette mesure prise par l'association des éleveurs de chevaux canadiens, pour que se multiplient dans la province les chevaux de ce type.

Invité à adresser la parole, M. Adrien Morin, chef du service de la Zootechnie, à Québec, a félicité les éleveurs syndiqués pour les progrès qu'ils ont réalisés en élevage et pour les soins apportés à

la préparation des chevaux présentés au concours, exhibits qui furent jugés par M. Ernest Brunelle, de Ste-Sophie de Mégantic. "Dans l'intérêt de notre économie agricole et des cultivateurs en particulier, l'élevage du cheval se recommande et devrait être l'une des entreprises les mieux suivies de l'exploitation de la ferme". A voir la quantité et la qualité des poulains que vous avez présentés, je vois que dans Bellechasse, vous avez compris ce principe de bonne économie rurale et je vous en félicite", dit M. Morin.

Dans son allocution de bienvenue, le maire de St-Michel, M. le Dr Turcotte, a remercié M. Oscar Boulanger, pour les octrois obtenus par son intermédiaire auprès des autorités fédérales, afin de permettre aux cultivateurs du comté de Bellechasse d'entrer dans la zone réservée, en voie de formation dans ce district. Il rappelle que les cultivateurs dont les animaux réagiront à l'épreuve de la tuberculine seront indemnisés des deux-tiers du coût des animaux abattus, selon l'évaluation faite par l'inspecteur officiel du gouvernement d'Ontario. Touchant les agronomes, M. le maire Turcotte dit combien il apprécie le concours de leur expérience et de leur savoir, au service de la classe agricole. Il fait l'éloge de M. Potvin, agronome de la division, qui par son zèle et son dévouement aux cultivateurs a conquis leur confiance et leur haute estime.

S'adressant à M. Maurice Pelletier, député de Lotbinière, qui en l'occurrence, représentait l'honorable M. Bona Dussault, il le remercie en sa qualité de délégué du gouvernement provincial pour les octrois que celui-ci a accordés à la société d'Agriculture, afin de permettre l'organisation de l'exposition du comté et beaucoup d'autres initiatives propres à stimuler la production agricole et le bon élevage.

A son tour, M. Emile Gau-

thier, directeur du service de l'Economie domestique, a parlé du rôle que tient la fermière dans la vie agricole. Il ressort des chiffres cités par cet officier, que les cercles de fermières ont augmenté de 25 p.c. en 1937, et de 20 p.c. en 1938. Il souhaite qu'il y ait un cercle de fermières par paroisse, comme cela se voit dans quelques comtés. Le but que l'on se propose en favorisant ces groupements n'est pas tant encore de travailler au progrès économique de l'agriculture familiale, que d'essayer de maintenir au foyer par une formation spéciale des fermières, nos traditions religieuses et sociales", souligne M. Gauthier.

M. Oscar Boulanger encourage la société d'Agriculture à continuer l'oeuvre de restauration entreprise dans le comté de Bellechasse. L'agriculture doit progresser au rythme des exigences de la vie moderne. C'est en sti-

mulant la production de grains, de légumes, de fruits de haut choix et en améliorant son cheptel que le cultivateur connaîtra la prospérité. Aux jeunes ruraux, M. le député dit qu'ils ne peuvent mieux assurer leur avenir, qu'en s'établissant sur des terres. Faisant allusion à la tournure inquiétante que prennent les événements sur le vieux continent, M. Boulanger déclare: En votre nom, citoyens du comté de Bellechasse que je représente aux Communes, je m'objecterai énergiquement à l'enrôlement de la jeunesse et à l'envoi de troupes sur les champs de bataille européens, s'il devait être question d'aider de cette manière l'Empire britannique, advenant un conflit armé. Le cultivateur est de tous les citoyens, celui qui travaille le plus pour la patrie et ne doit pas être empêché pour quelque cause que ce soit, de

(Suite à la page 14)

A L'EXPOSITION DE ST-MICHEL DE BELLECHASSE



1—M. Maurice Pelletier, député du comté de Lotbinière, représentait, à cette exposition, l'honorable M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture. Ici M. le député de Lotbinière prononçant son allocution.

2—Après le défilé de vingt-trois magnifiques poulains lors de la parade spéciale des jeunes sujets dont la plupart sont issus des juments du syndicat des éleveurs de chevaux, portion de sang canadien. Quelques unités de ce groupe photographiées à l'issue du classement.

3—Deux jeunes chevaux perchons de l'élevage de M. Jos. Leclerc, fils, de St-Charles de Bellechasse, l'un des heureux exposants à St-Michel.

Préparez vos renards pour l'exposition

Liste officielle des expositions vulpicoles régionales et provinciale de Québec.

LA section des animaux à fourrures du Service de la Santé des Animaux nous communique la liste officielle des expositions vulpicoles régionales qui se tiendront, au cours de l'automne, dans différents endroits de la province. Ce circuit de foires régionales se terminera, comme l'année dernière, par le grand tournoi des éleveurs de renards qui aura lieu lors de l'exposition vulpicole provinciale à Québec et dont la durée sera d'une semaine entière, du 21 au 26 novembre inclusivement.

Il en est de l'élevage des animaux à fourrure comme de toutes les branches de l'industrie animale. Pour que nos éleveurs parviennent à dominer les grands marchés de fourrure verte canadiens et étrangers, il faut que les méthodes d'élevage soient constamment modernisées, et qu'elles tendent à l'obtention de sujets dotés d'une pelure conforme aux exigences d'une clientèle de moins en moins réfractaire aux dictées de la mode. Voilà une particularité de cette industrie des fourrures que les éleveurs ne doivent pas perdre de vue si leur entreprise doit vivre. Vivre, c'est agir à dit quelqu'un. Ce mot dans le sens que nous lui donnons ainsi implique une entreprise attentivement suivie; et progressant au rythme de son adaptation aux conditions économiques actuelles.

L'honorable M. Bona Dussault, ministre de l'agriculture, manifeste infiniment d'intérêt à l'endroit des éleveurs de renards dont il désire le succès le plus complet. Et cela en raison du fait que la production de peaux de haut choix constitue une importante source de revenus pour les cultivateurs s'adonnant à l'élevage de nos fauves en domesticité. Aussi désirant coopérer avec l'association des Éleveurs de renards de la province de Québec, a-t-il octroyé un subside capable d'assurer le succès de ces expositions tant régionales que provinciales en invitant les producteurs à venir soumettre à l'inspection d'experts le fruit de leur élevage.

Ces expositions offrent outre de multiples primes d'encouragement aux sujets les plus méritants, l'exceptionnel avantage aux exposants de se rencontrer, de comparer sur place la valeur de leurs exhibits, de se familiariser avec les méthodes de sélection, d'accouplement et d'alimentation qui ont réussi à leurs concurrents plus heureux. Il n'est pas d'initiative plus louable qu'ait imaginé l'association avec le concours du Service de la Santé des animaux pour accélérer la marche du progrès dans ce domaine de nos importantes ressources naturelles.

Un expert nous fournissait récemment des chiffres qui prouvent avec éloquen-

ce qu'en dépit des progrès réalisés il nous reste encore beaucoup à faire pour arriver à fournir au marché un fort volume de marchandises de haut choix. Il résulte d'une expertise de la production de peaux de renards argentés vendu l'an dernier que nous ne produisons que 3 p. c. du volume total de peaux de premier choix; 42 p. c. de peaux ordinaires et 55 p. c. de peaux rangées dans la catégorie des marchandises plutôt communes. Il importe que nos procédés de sélection des sujets reproducteurs soient de plus en plus rigoureux si nous voulons arriver à former une élite de sujets souches aptes à transmettre à leurs descendants les caractères particuliers aux renards de choix.

Mais il y a lieu de considérer aussi l'alimentation, autre facteur très important de réussite; le logement, l'hygiène qui impliquent l'aménagement des parcs de telle façon que ceux-ci ne favorisent pas l'éclosion d'une foule de germes de maladies funestes aux renardeaux aussi bien qu'aux animaux adultes. Evidemment nous ne pouvons pas traiter de tous ces facteurs importants ici, mais nous pouvons bien suggérer à tous les intéressés de participer à ces expositions soit comme exposant ou comme visiteur, de profiter de ces occasions de prendre contact avec les éleveurs les plus avertis, avec qui il sera de mise de causer des problèmes qui se posent à l'attention de tous les éleveurs désireux de progresser.

Voici la liste de ces expositions, nous y donnons rendez-vous à toutes les personnes soucieuses de l'avancement d'une industrie qui prend rang parmi nos plus importantes.

F. F.

EXPOSITION AGRICOLE

(Suite de la page 13)

poursuivre son œuvre féconde.

M. Maurice Pelletier a prononcé un magnifique discours. Il a souligné les progrès réalisés par la société d'Agriculture de Bellechasse. "C'est l'union qui fait la force", dit le député de Lotbinière. "Au lieu de morceler votre société, vous l'avez consolidée, votre effectif de 300 membres a été porté à 800 cette année. C'est un progrès que j'aurais mauvaise grâce de ne pas signaler à l'attention du public. Il engage les cultivateurs à étudier et à travailler constamment à leur perfectionnement professionnel. Il les exhorte à rompre avec la routine, leur rappelant un passage de l'allocution prononcée par M. J.-H. Bettez, lauréat de la médaille d'or du concours du Mérite agricole 1938, où celui-ci déclarait qu'il devait son succès au fait qu'il avait rompu avec les méthodes routinières qui pouvaient

Service de la santé des animaux.

Section des animaux à fourrure.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ITINÉRAIRE DES EXPOSITIONS RÉGIONALES ET PROVINCIALES VULPICOLES

PARTIE NORD DE LA PROVINCE			
ENDROITS	COMTES	JOURS	DATES
Normandin	Roberval	vendredi, samedi	21 et 22 octobre
Roberval	Roberval	lundi, mardi	24 et 25 "
St-Gédéon	Lac St-Jean	mercredi, jeudi	26 et 27 "
Chicoutimi	Chicoutimi	vendredi, samedi	28 et 29 "
La Malbaie	Charlevoix	mercredi, jeudi	2 et 3 novembre
Baie St-Paul	Charlevoix	vendredi, samedi	4 et 5 "
St-Joachim	Montmorency	lundi, mardi	7 et 8 "
St-Basile	Portneuf	mercredi, jeudi	9 et 10 "
St-Stanislas	Champlain	vendredi, samedi	11 et 12 "
St-Ambroise	Joliette	lundi, mardi	14 et 15 "
Les Cèdres	Soulanges	mercredi, jeudi	16 et 17 "
Québec régionale	Québec ville	vendredi, samedi	18 et 19 "
Québec prov. enr.	" "	lun. mar. mer.	21-22-23 "
Québec "	" "	jeu. ven. sam.	24-25-26 "
(ouvert à tous les éleveurs)			
PARTIE SUD DE LA PROVINCE			
Le Bic	Rimouski	vendredi, samedi	21 et 22 octobre
St-Jean-Port-Joli	L'Islet	lundi, mardi	24 et 25 "
St-Lazare	Bellechasse	mercredi, jeudi	26 et 27 "
St-Germaine	Dorchester	vendredi, samedi	28 et 29 "
St-Narcisse	Lotbinière	mercredi, jeudi	2 et 3 novembre
St-Frédéric	Beauce	vendredi, samedi	4 et 5 "
St-Evariste	Frontenac	lundi, mardi	7 et 8 "
Scottstown	Compton	mercredi, jeudi	9 et 10 "
Compton	Compton	vendredi, samedi	11 et 12 "
Victoriaville	Arthabaska	lundi, mardi	14 et 15 "
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe	mercredi, jeudi	16 et 17 "
Gentilly	Nicolet	vendredi, samedi	18 et 19 "

convenir à l'agriculture d'il y a un siècle, mais non pas à celle de l'époque actuelle.

MM. E. Brisebois, agronome régional; Ulric Brown, ancien agronome de cette division, et plusieurs autres invités dont M. Larouche, propagandiste de l'union catholique des Cultivateurs, furent invités à dire quelques mots.

Nous tenons de M. Caius Lacroix, le secrétaire de cette société, les renseignements qui suivent sur le programme de ses activités. La société compte 800 membres. Elle en comptera davantage, lorsque la fusion des cercles agricoles en une seule association sera réalisée. Au printemps dernier, il a été distribué quinze poussins à tous les membres, afin de stimuler l'élevage des volailles. Elle a donné un octroi de 25 sous la tonne, pour le transport de la chaux, jusqu'à concurrence de 5 tonnes par membre. Une prime de \$2.00 a été donnée aux sociétaires, ayant fertilisé les pâturages. 275 sociétaires ont participé à ce concours et en plus, grâce à l'aide du ministère de l'Agriculture, elle a organisé un concours d'égouttement et l'exposition qui vient de se terminer et dont il y a lieu pour les administrateurs de la société, de se féliciter du succès.

Le conseil d'administration est composé de MM. G. Pouliot, cultivateur de St-Michel, président; M. Ls Asselin, de St-Charles, vice-président. Les administrateurs sont: MM. Albert Aubé, de St-Vallier; Ludger Lamontagne, de Ladurantaye; David Guillemette et Amédée Bélanger, de St-de-St-Gervais; Delphis Boulanger, de St-Charles; Ovide Raphael; Chs-Eug. Nadeau,

Tremblay, de Beaumont; Alf. Duchesneau, d'Armagh; Gaudias Pouliot, de St-Michel; Rosaire Marceau, de Honfleur; Emile Boucher, de St-Camille; Joseph Laverdière, de St-Magloire; Adélard Larochelle, de St-Philémon; Alph. Fontaine, de Buckland, et Jos.-G. Chabot, de St-Lazare.

Les agronomes de ce comté sont: MM. Jean Parrot, de St-Camille; Thomas Tremblay, d'Armagh; Lauréat Bélanger, de St-Gervais, et J.-Bruno Potvin, de St-Michel. Ce comté est compris dans la division agronomique régionale que dirige M. Edouard Brisebois, de St-Romuald.

Plusieurs prix spéciaux ont été décernés aux exposants par des firmes commerciales et industrielles, ainsi que par MM. Oscar Boulanger, M.P., aux Communes, et

Emile Boiteau, N.P., député à la législature. M. Boiteau fut privé du plaisir de rencontrer les cultivateurs de St-Michel et de visiter leur exposition, étant retenu chez lui par la maladie.

Parmi ces maisons de commerce, mentionnons la Canadian West Indies Molasses Co. Ltd., de Montréal; Otacé Limitée, de Montmagny Station; J.-B. Renaud et Cie, de Québec (section des rations alimentaires du bétail), représentée par M. J.-M. Labranche, B.S.A., chef de ce département; carrière Deschambault Inc.; la maison Tancrède Avard; Canadian Industries, Ltd.; la Coopérative Fédérée de Québec, et la Canada Packers.

Frs Fleury.

NOS JOLIES RESIDENCES CAMPAGNARDES



Jolie résidence de M. Donat Giard, cultivateur à Ste-Rosalie de Bagot. M. Giard est un des meilleurs éleveurs de bétail holstein de la région de St-Hyacinthe et lauréat de la médaille d'or du mérite agricole, concours 1936.

Les GLANIEUSES

Comment passer le temps ?

AVEC octobre, nous voilà revenus aux longues soirées, aux jours plus sombres. La pluie fréquente et le vent froid nous font regretter les jours de chaleur... et nous nous lamentons encore, peut-être.

Les travaux du dehors sont à peu près terminés : c'est le temps de mettre en conserves les légumes et de faire ample provision de marinades pour la saison d'hiver.

La mise en conserves, est une partie importante de l'industrie domestique : faite avec soin, elle est un puissant moyen de faciliter l'obtention d'un menu varié, appétissant et nourrissant pour la table du cultivateur, sans oublier le facteur économie !

Ce n'est pas difficile dites-vous, très bien, mais tout de même, il faut savoir exactement comment procéder... car, il suffit d'une petite distraction ou d'un peu de négligence, pour tout gâter !

Ne croyez-vous pas que la besogne semble plus attrayante, lorsqu'elle est faite avec un souci de responsabilité ? Pourquoi la mère ne laisserait-elle pas à sa fille, l'initiative de préparer elle-même marinades, gelées et conserves de légumes ? Ce serait lui rendre un réel service... et lui exempter bien du gâchis pour plus tard !... Tout en allégeant leur tâche, les mamans intéresseraient les jeunes filles à leur rôle de futures maîtresses de maison !

MARGOT.

"LE BATTOIS"

*Tout effiloché, à force de battre l'eau,
Comme une rame grugée par la vague,
Le "battois" d'érable de la grand'mère
Serait encore de bon service, mais les femmes,
Chez nous, ne blanchissent plus le linge à la rivière.*

*Les femmes d'autrefois lavaient au fil de l'eau,
Une chanson sur les lèvres, du courage dans les bras :
La toile devenait blanche comme neige,
Et, debout, devant le grand banc,
Les ménagères battaient le linge, à plein "battois".
Le bois crépite, sous le lourd chaudron :
La flamme monte et l'eau bout.
Les ménagères arrosent les vêtements étendus sur le
(banc,
L'eau jaillit dans le soleil et les femmes, avec courage,
Battent le linge à plein "battois".*

Jeanne L'ARCHEVEQUE-DUGUAY.

LE BUT DE L'EDUCATION

On a condamné tout d'abord deux manières également mauvaises d'élever les enfants : les élever pour soi, ou bien, au contraire, les élever pour eux-mêmes.

Le premier cas comporte bien des variétés. Par ce motif qu'un de leurs enfants leur ressemble moralement ou physiquement plus que les autres, certains parents oublient ces derniers pour ne s'occuper que du "chou-chou". Celui-ci, étant plus gâté, sera généralement moins bon que ses frères ou sœurs.

D'autres fois, ce n'est point par égoïsme que l'on élève les enfants pour soi, mais par suite d'un autorisme mal entendu. Un père voudrait, par exemple, mener son fils à la baguette : l'enfant n'aura d'autres goûts, d'autre idéal que ceux de ses parents. Le père le pétrira, en quelque sorte, selon l'idée qu'il s'est faite, sans même étudier les tendances du bambin, et c'est ainsi notamment qu'il décidera, d'après ses seules préférences, la carrière qu'il faudra embrasser. "A chaque instant, nous rencontrons cette conception autoritaire, surtout lorsqu'il s'agit de nos filles. Que de fillettes, nullement douées pour la musique, sont obligées de frapper,

de longues heures durant les touches d'un piano ! Que de jeunes filles "on" marie, alors qu'elles devraient se marier !"

Ce système de compression donne, généralement, des résultats plus que médiocres. La raison en est simple : c'est que l'éducation n'est pas une contrainte, mais bien une suggestion. L'homme est ainsi fait que si vous le forcez à être vertueux ou savant, vous lui rendrez odieuses la science et la vertu.

A l'inverse de ce système, se place celui des parents qui élèvent leurs enfants pour eux-mêmes. Les uns, avec une abnégation digne d'un meilleur sort, se sacrifient à tous les caprices du petit être : les autres le laissent se développer au hasard des milieux et des circonstances : le riche le confie à l'internat ; l'ouvrier le livre à la rue. "Ceux-là qui se donnent un maître dans leur fils se préparent à eux-mêmes un lendemain gros de surprises, et, ne s'agit-il que de l'enfant gâté, neuf cent quatre-vingt dix neuf chances existent contre une pour qu'il ne réponde pas aux espérances qu'on fonde sur lui. L'enfant est comme l'arbrisseau qui, pour pousser droit, demande

un tuteur : laissé à ses tendances, il ne manquera guère de pousser de travers, car, pour un même point, il n'est qu'une verticale, alors que les obliques existent par milliers.

Nous ne devons donc point élever les enfants ni pour vous ni pour eux-mêmes : il faut les élever pour la vie.

Max TURMANN.

RECETTES

2 tasses de farine, 1 c. à dessert sucre, 1 c. à thé soda, 2 c. à thé crème de tartre, une pincée de sel, 1 oeuf, 1-2 tasse de lait ou un peu plus; faire une pâte légère et mouler comme un pain ordinaire et faire cuire à feu lent.

Tarte à la mélasse

4 c. table gras,
6 c. à table farine,
1-2 tasse d'eau,
1 tasse mélasse.

Faire un trou avec de la farine et le gras ; ajouter l'eau et la mélasse, laisser cuire jusqu'à épaississement. Verser dans une croûte de tarte cuite à blanc.

Pouding au citron

Défaire 4 c. à table de gras en crème et ajouter graduellement 1-2 tasse de sucre, 1 jaune d'oeuf bien battu, 1 c. à table farine, 2 c. table jus de citron et 1-2 tasse de lait. Incorporer le blanc d'oeuf en neige. Verser dans des moules beurrés et cuire au bain-marie 45 minutes à 350 degrés F.

Eveline LEBLANC.

A L'ECOLE

Enfants, travaillez !

Les élèves s'amusez beaucoup d'entendre les parents et les médecins parler du surmenage scolaire et finir par y croire. C'est une aubaine qu'une conjuration ait été montée pour aider à la justification des paresseux. Car le bon écolier connaît la question, et sait très bien qu'en classe, on ne se fatigue pas tellement, et que c'est le maître surtout qui travaille.

Jamais l'enfant, même très studieux, ne dépasse les limites de sa puissance nerveuse; quand il en a assez, il arrive aisément à se distraire, fût-ce en ne faisant rien.

La classe, d'ailleurs, n'est pas monotone comme une conférence en Sorbonne: la récitation des leçons, la correction des devoirs, les observations du professeur, pour ne rien dire des intermèdes comiques, qui surgissent à chaque instant, font que l'auditoire supporte l'épreuve assez allègrement.

En salle d'études, ou à la maison, le travail est-il plus intense ? D'aucuns prétendent que les devoirs ne sont

terminés que très tard dans la soirée, cependant que le papa récrimine contre les maîtres, que la maman, gémit, que l'enfant pleure. Mais, mon petit ami, vous seriez au lit depuis longtemps si vous aviez pensé suffisamment, tôt à votre besogne. Les devoirs ne sont-ils pas donnés plusieurs jours à l'avance ? Avez-vous employé correctement la journée ? Avez-vous travaillé de cinq heures à sept heures ? Comment s'y prennent les pensionnaires qui n'ont pas d'étude après dîner ? Ne serait-ce pas aussi l'idée du professeur de vous habituer à travailler un peu vite, alors que vous vous obstinez à trainer en escargot ? Pour avancer si péniblement, c'est sans doute que vous n'avez point de méthode.

Il faudrait ne faire, après dîner, que du travail scolaire facile : deux demi-heures employées à apprendre les leçons du lendemain. C'est déjà beaucoup, car de toute nécessité, il faut que l'enfant dorme assez

J. FLORY.

MARINADES SUCREES

2 choux-fleurs, (gros)
18 petits concombres verts,
2 pintes oignons à mariner,
2 pintes vinaigre,
1 livre sucre brun,
1 once turmeric, (au goût)
2 c. à table poivre,
1-4 lb farine de moutarde,
1-2 tasse farine.

Couper les choux-fleurs, les laver avec soin. Trancher les concombres en morceaux, après les avoir lavés. Peler les oignons et les trancher s'ils sont trop gros. Mélanger les légumes, les couvrir d'une saumure faite

de 1 tasse de sel par gallon d'eau. Laisser passer la nuit; le lendemain, faire égoutter. Ajouter le vinaigre et faire chauffer le tout jusqu'au point d'ébullition. Séparer le vinaigre d'avec les légumes; mélanger les ingrédients sucre brun, turmeric, poivre, moutarde et farine avec un peu de vinaigre froid, ajouter au vinaigre chaud et laisser cuire jusqu'à épaississement. Ajouter les légumes, faire bouillir tranquillement pendant une demi-heure environ, agiter constamment. Mettre dans des bocaux stérilisés.



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtes, au dos et à l'abdomen de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD, (Dépt. 24) boîte 191, WINDSOR, ONTARIO

LE SAINT-BERNARD



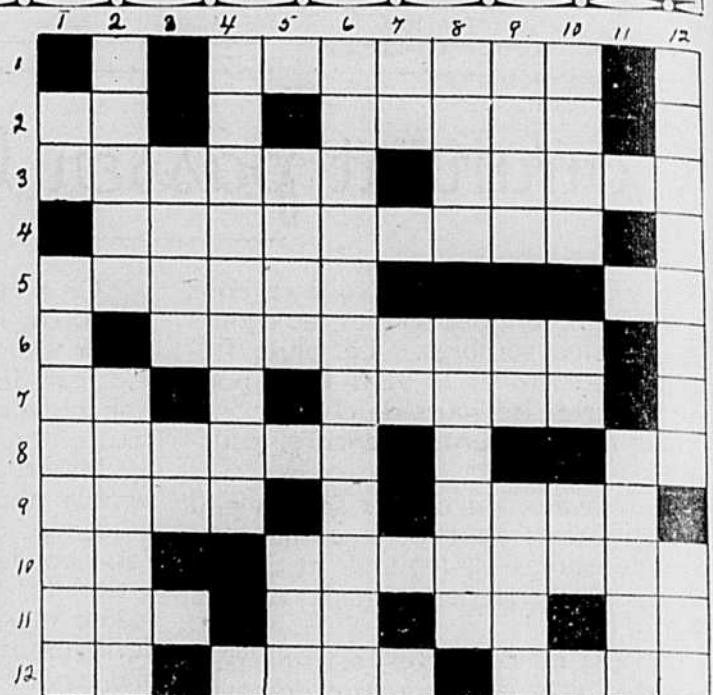
LE Saint-Bernard est un énorme chien, possédant tous les caractères et qualités propres à la race canine, dont il est un des plus imposants représentants. De poil long, soyeux, abondant, il est généralement de couleur pie-rouge, ou blanc et noir. Cet animal est essentiellement puissant. Massif, pourvu de membres épais et fortement musclés, pesant deux cents livres et plus, il a une bonne grosse tête solide, un museau court, des oreilles longues et molles. Excellent chien de garde, vigilant, fiable, l'œil vif, de haute taille, il inspire le respect. Il n'en est pas moins de caractère doux, débonnaire, et on lui confie sans crainte la garde des enfants, qu'il aime et protège. Le Saint-Bernard est peut-être encore plus remarquable que les autres chiens par la subtilité de son odorat. En Europe, les moines du couvent séculaire du grand Saint-Bernard, col des Alpes situé entre la Suisse et l'Italie, l'ont dressé depuis longtemps à la recherche des voyageurs perdus dans la montagne. C'est l'habitude, après une tempête de vent et de neige qui a effacé chemins et sentiers, de lâcher les chiens hors des murs du couvent. Ils partent immédiatement dans leur mission de secours, portant au cou

des boîtes métalliques où un homme égaré, s'il vit encore, trouvera des vivres, des remèdes, un breuvage chaud, toutes choses qui lui permettront souvent de survivre en attendant la venue de sauveteurs humains. Les chiens aboient pour avertir leurs maîtres de leurs trouvailles, ou retournent au couvent les chercher, s'ils sont à de trop grandes distances pour se faire entendre. Au Canada, les chiens du Saint-Bernard se rencontrent assez fréquemment. Ils y sont des chiens de garde ou de luxe. C'est à eux, souvent, qu'est dévolu le soin d'assurer l'ordre et la paix, la nuit, dans les établissements industriels qui ont besoin de grandes étendues de terrain. Les sujets de belle race valent de hauts prix. Il va sans dire que des hôtes d'aussi forte taille sont encombrants, et qu'ils sont doués d'un appétit exigeant, qui ne se contente pas seulement de promesses de nourriture. Leur entretien est donc relativement coûteux. Aussi ne sont-ils guère à leur place, ailleurs que dans les grandes propriétés. Ils sont particulièrement difficiles à garder dans les maisons des villes.

Harry BERNARD
(Le petit Fermier)

MOTS CROISES

L'utile joint à l'agréable



HORIZONTALEMENT

- 1.—Passe au bocard.
- 2.—Note. Association entre plusieurs personnes.
- 3.—Doigt du pied. Greffai.
- 4.—Fermeté d'âme.
- 5.—Je me formai des idées. Pronom pers.
- 6.—Fonctionnement organisé d'utilités communes.
- 7.—Adj. poss. Sentiment du cœur, acte de la volonté.
- 8.—Dignité d'homme. Conjonct.
- 9.—Divertissement. (Sing.) Poste (en anglais).
- 10.—Négation. Société dont les membres s'assurent réciproquement.
- 11.—Confédération générale du travail. Métal précieux. N.R. Terminaison d'infin.
- 12.—Du verbe avoir. Posée. Facile.

VERTICALEMENT

- 1.—Note. Résignation.
- 2.—Puissance. Equivoque.
- 3.—Gammes dans lesquelles les airs sont composés. Rivière de France.
- 4.—Ce qu'il convient de faire, de dire.
- 5.—Rivière d'Allemagne. Pron. pers.
- 6.—Les nobles professionnels de la culture.
- 7.—Année. Préfixe priv.
- 8.—Peu de chose. Qui convient et sert à plusieurs.
- 9.—Conjonction. Du verbe avoir. Du verbe aérer.
- 10.—Greffé. Senior. Pron. pers.
- 11.—Pron. pers. (pl.).
- 12.—Fort et courageux. Époque. Les Fils du Sol.

Solution du problème de la semaine dernière.

DEVOUEMENT
ROIS NEMEEENS
ONDEE RU MEO
I ENVOI PAL
T TEST CONE
URE EU RT
RECOMPENSE O
EPIEU IULES
AMUSAIS SE
TRAVAIL FST
ET RIDE LA L
AIDE ATTACHE

seil national comme représentant de la nation tchécoslovaque par la France. Proclamation de l'indépendance en 1918. Réforme agraire pour la distribution des terres. Alliance défensive (Petite Entente). Entente avec la Yougoslavie et la Roumanie pour la conservation des frontières actuelles des trois États.

Q.—Quel a été l'état de la civilisation au cours de cette quatrième période de l'histoire de la Tchécoslovaquie ?

R.—La tâche de réorganisation était ardue à cause surtout des importantes minorités allemandes et hongroises, ajoutant leurs langues aux trois langues nationales; le tchèque, le slovaque et le ruthène. Pour mener à bien la tâche d'unifier le pays, le gouvernement a multiplié les maisons d'enseignement (université Morave de Brno, Slovaque de Bratislava) primaires, secondaires et supérieures, les institutions scientifiques, les écoles professionnelles. Les revendications des minorités semblaient être apaisées quand le mouvement national-socialiste, est venu réveiller l'opposition de la minorité allemande.

Le marquis de la Jonquière

Gouverneur du Canada de 1747 à 1752

Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, fut pris en mer par les Anglais dès son départ en 1727. Il ne vint prendre sa charge qu'en 1749. Durant son absence, le comte de la Gallissonnière gouverna le pays. Venu avec l'intendant François Bigot, il demeura en charge jusqu'à sa mort en 1752.

C'est de son temps que commencèrent les concussions éhontées de l'intendance et la vénalité des charges publiques. Les quelques années qui suivirent la paix, de Ryswick préparèrent la déchéance finale du régime français, grâce à l'imprévoyante administration du marquis et du triste François Bigot. Tout se vendait sous le régime Bigot, même l'honneur.

La fièvre des foins

Poursuivant sa campagne d'éradication de l'herbe à poux en Gaspésie, le ministère de l'Agriculture de Québec avait de nouveau chargé, cette année, le professeur E. Campagna, de l'école d'agriculture de Ste-Anne, de fai-

re avec ses aides l'examen détaillé du comté de Gaspé-sud. Cette équipe vient de terminer son travail et n'a découvert au cours de l'été que de très rares et peu importantes colonies de la plante qui cause la fièvre des foins. On entreprendra l'an prochain le nettoyage du comté de Gaspé-nord.

Afin de hâter la découverte de nouvelles colonies, le ministère de l'Agriculture a bien voulu autoriser le service de la protection des plantes à ouvrir un concours avec prix pour tous les jeunes gaspésiens qui trouveront des plants d'herbe à poux.

Soyez des propagandistes et non des dénigreur de votre union.

Leçon d'histoire générale

Q.—Quels sont les chefs d'Etat qui se sont succédé depuis la grande guerre de l'indépendance ?

R.—Ces chefs d'Etat sont les suivants : Thomas-G. Masaryk; président de la République du 14 novembre 1918 à décembre 1935, date à laquelle lui succéda Edouard Benès.

Q.—Quels furent les changements opérés dans le territoire de la Tchécoslovaquie à partir de cette quatrième période ?

R.—Les traités de Versailles avec l'Allemagne, 28 juin 1919; de St-Germain en Laye, avec l'Autriche, 10 septembre 1919; de Trianon avec la Hongrie, 14 juin 1920; rendant à la Tchécoslovaquie le territoire de l'ancien royaume de la Bohême, La Bohême, Silésie autrichienne, Moravie et la Slovaquie hongroise; plus, la région de Hlucin, Varice, Vitoraz et la Russie subcarpathique; moins la Silésie prussienne, la Lusace et la partie orientale du bassin houiller de Teschen donnée à la Pologne. La superficie du territoire est de 140,493 kilomètres carrés. Les frontières avec la Hongrie ont été définitivement fixées par le conseil de la Société des Nations le 23 avril 1923.

Q.—Quelles furent les principales institutions depuis le commencement de cette quatrième période de l'histoire de la Tché-

coslovaquie ?

Q.—Edit supprimant le titre de Roi de Bohême et effaçant la couronne de Bohême des insignes de l'Autriche - Hongrie. L'allemand est la seule langue officielle. Par la déclaration de l'Épiphanie, 6 janvier 1918, les députés Tchèques au Reichsrat réclamèrent la souveraineté dans le cadre de la dynastie des Habsbourg. Constitution républicaine du 29 février 1920. Président élu pour 7 ans. Pouvoir législatif exercé par une assemblée nationale composée d'un sénat de 150 membres élus pour huit ans et d'une chambre de députés de trois cents membres élus pour six ans. Suffrage général des deux sexes. Le pays est alors divisé en quatre régions : Bohême, capitale, Praha, Moravie, Silésie; Brno et Opava; Slovaquie; Russie subcarpathique, Uherskorod.

Q.—Quels furent les événements les plus importants au cours de cette même période ?

R.—Au front, nombre de Tchécoslovaques passent aux Alliés. Masaryk et Benès font campagne à l'étranger avec les Slovaques pour la liberté des Tchèques et des Slovaques. Formation du comité d'action tchèque transformé en conseil national des pays tchèques. Serment de l'indépendance, au Théâtre de Prague. Reconnaissance du con-

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

2. — A VENDRE

GROSSES POULETTES Leghorn blanches pures, élevées dans les meilleures conditions possibles. Age 5 mois, le 1er octobre. Prix \$1.25 chacune, livrées entre le 1er et le 10 octobre. 10% acompte avec la commande. Balance C. O. D. Ephrem Laperle, St-Hugues, Co. de Bagot.

A VENDRE. — Moutons Leicesters enregistrés, 3 béliers d'un an, 10 agneaux, 10 agnelles, 10 brebis. J.-H. Couture, St-Augustin, cté de Portneuf.

A Vendre. — Animaux de race Canadienne, 20 vaches à lait, 2 taureaux, 5 veaux du printemps, troupeau accredité et ayant subi avec succès l'épreuve du sang. S'adresser à M. Joseph DESMARAIS, Racine, Co. de Shefford, P. Q.



TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, tabac en feuilles, libbre, balles de 5 à 30 livres. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Assomption, P. Q.

3. — DIVERS

ELEVES DEMANDES. — Cours par correspondance. Enseignons français, anglais, arithmétique, comptabilité. Diplôme accordé pour chaque matière. Prospectus gratuits sur demande. Adressez: "Cours modernes pratiques Enreg.", Casier 5, St-Hyacinthe, P. Qué.

GRATIS

Primes ou Argent
Occupez vos loisirs à gagner de l'argent en vendant nos images religieuses. Nouveautés 5" x 7 1/2" à 5c chacune.
1 ou 30 images, 7 1/2 x 10 1/4 à 10 cents chacune ou 15 images 12 1/2 x 18 1/4 à 20 cents chacune. Faites le choix de la série que vous désirez; demandez-la avec notre catalogue de belles primes.

Al len Nouveautés
St-Zacharie, P. Q.

NOUVELLE METHODE. — Anglais par correspondance. Succès garanti par écrit en deux mois. Pour détails, adressez S.-A.-F. FORTIER, Dépt. A-3, ST-UBALD, Co. Portneuf, Québec.

TABAC NATUREL en feuilles, variété Obourg de Belgique, Rose Quessel, etc. Spécial no 2, mélange, paquet de 5 lbs pour 40c. Pour prix, écrivez à J.-W. VANASSE, St-Roch de l'Assomption, Co. de l'Assomption, P. Q.

HOMMES. — Indépendamment des saisons, des crises, du chômage, avez un commerce qui vous paiera. Notre ligne vous assure des commandes répétées chez les riches comme chez les pauvres. Pas d'expérience requise. Votre travail, si vous êtes ambitieux vous mènera à bon port. Nous vous aiderons. Connaissiez la valeur de l'offre que nous pouvons vous faire, sans obligation. FAMILIX, 570, St-Clément, Montréal.

TRAPPEURS. — Trappeurs, méthode sûre et garantie pour prendre le renard au piège. Ferd. Couture, 210, rue du Moulin, Drummondville.

ANNONCES COLLECTIVES

TERRE A VENDRE. — Située dans la paroisse de St-Michel le long de la route nationale, superficie cultivable de 76 arpents, aussi un fief dont 30 arpents en culture et 28 en bois, sucrerie; ce fief est situé dans la paroisse de Beaumont. A vendre à bonnes conditions avec ou sans roulant. S'adresser à Robert Morisset, secrétaire du cercle de l'U.C.C., St-Michel de Bellechasse, P. Q.

ASSUREZ-VOUS un bon salaire en vendant à domicile les 200 produits JITO. Seule, la vente du thé et du café vous fera gagner votre vie. Territoire exclusif, commission supérieure. 30 jours d'essai GRATIS. Pour catalogue illustré et renseignements complets GRATIS, écrire: CIE JITO, LTEE, 1031, Dorchester Est, Montréal.

REVENUS HEBDOMADAIRES. — Vendez les produits de qualité éprouvée. Etiquette Rouge. Treize cents variétés. Tout votre temps ou une partie. Excellents échantillons. Coopération personnelle du bureau. LA PEPINIERE DOMINION, Montréal.

ECONOMIE ! ECONOMIE ! Economisez 20% à 35% en achetant vos nécessités quotidiennes chez nous. Timbre obligera. COMPAGNIE RICO, C. P. 29, Val-Brillant, Co. Matapédia, Qué.

4. — POUSSINS

MAINTENEZ les profits de votre poulailler. Achetez maintenant des poussins d'automne Bray. Ces poulettes pondront à pleine capacité quand celles du printemps ralentiront et que les prix des oeufs monteront l'été et l'automne prochains. Demandez nos prix. Fred-W. BRAY, Limited, 120, John Street North, Hamilton, Ontario.

5. — REMEDES

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE ? — Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à SMITH MANUFACTURING Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 5-12-19-26 oct.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

CES PILULES AUGMENTENT la sécrétion du lait chez la femme et lui permettent de nourrir son enfant aussi longtemps qu'elle le veut sans avoir ses troubles périodiques. Les pilules maternelles sont efficaces dans les cas de dysménostruation, de douleurs, de règles abondantes ou trop fréquentes chez les femmes et jeunes filles. Etant composées d'extraits de glandes mammaires, etc., ces bonnes pilules favorisent le développement du buste et son perfectionnement chez la femme et la jeune fille. Demandez à votre médecin de vous prescrire les 100 Pilules Maternelles, ou envoyez \$2.00 en mandat-poste au Dr JOS. COMTOIS, A.B., St-Barthélemy, P. Q., qui vous les enverra affranchies. 33 jours de traitement. En vente à Montréal, Pharmacie Laurent, 2610, St-Jacques, et à Québec, Pharmacies Brunet et Livernols.

7. — TONDEUSES

TONDEUSES. — Aiguillons lames tondeuses toutes sortes. Prix: 50c. set. Réparons, vendons tous accessoires clippeur, lames neuves \$2.75 le set. Nouveau clippeur combiné pour chevaux, vaches, moutons, \$14.00. Garantie, prompt service. Charrue à neige, \$40.00. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, Qué.

AIGUILLONS, réparons clippeurs, garantis, toutes sortes: 50c. clippeurs barbillon, moutons, 35c. Réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.75 le set. Achetez lames usagées. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, Co. Yamaska, P. Q.

AIGUISAGE garanti, tondeuses, toutes sortes, 50c. le set. Tondeuses barbillon, moutons, 30c. Sur quantité réduction, réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.70. Achetez lames usagées. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, Co. Yamaska, P. Q.

Cinéma et radio

(Suite de la page 11)

"c) favoriser la collaboration des paysans en les mettant à même de communiquer aux bureaux centraux de radiophonie leurs observations éventuelles sur les émissions faites, leurs propositions sur quelque sujet à traiter par radio, et leurs demandes sur des questions particulières auxquelles les bureaux devraient régulièrement répondre;

"d) faire en sorte que les appareils de radio rurale soient bien construits et que leurs prix soient le plus bas possible;

"e) apporter aux agriculteurs des distractions artistiques analogues à celles que peuvent trouver les ouvriers des villes — ce qui est particulièrement important dans les pays où le dépeuplement des campagnes s'accroît;

"f) intéresser les habitants des villes aux questions agricoles et leur faire connaître les principaux problèmes qui s'y rattachent et la situation réelle de l'agriculture;

"g) éclairer les consommateurs sur les conditions et les procédés des diverses productions, en vue également de favoriser la consommation des produits agricoles.

"En ce qui concerne les organisations internationales qui s'occupent de cette matière, il y a lieu de rappeler que le congrès international d'agriculture de la Haye — juin 1937 — a émis un vœu recommandant en particulier que "les bureaux centraux des services de radiophonie agricole dans les différents pays, et en tant qu'ils n'existent pas encore, les organisations ou institutions agricoles centrales de chaque pays, soient invitées à faire parvenir à la commission internationale d'agriculture à Paris, au moins une fois par an, un rapport général sur l'état actuel et l'organisation des émissions agricoles dans les pays respectifs. La commission internationale d'agriculture, de son côté, enverra ces rapports dans chacun des pays respectifs aux organisations affiliées". D'autre part, le con-

grès a recommandé à la C.I.A. (aujourd'hui confédération internationale d'agriculture) "d'étudier la possibilité de créer auprès d'elle, en tenant compte des initiatives déjà prises en la matière, un centre spécial d'études dans le domaine de la radiophonie agricole pour assurer à la radiodiffusion à la campagne la direction désirable, conforme au programme général de la C.I.A."

"En outre, on sait qu'un centre international de radiophonie rurale a été constitué sous les auspices de la fédération internationale des techniciens agricoles et de la fédération internationale de la presse agricole.

"Dans le cas où l'assemblée générale de l'institut désirerait que l'Institut international d'agriculture s'occupât d'une façon concrète de cette question, on pourrait confier à ce dernier les tâches suivantes :

"1) Se tenir au courant du développement de la radiophonie rurale dans les divers pays, en priant les Etats adhérents de bien vouloir lui envoyer périodiquement une liste des radiodiffusions qui, à leur avis, présentent un intérêt particulier au point de vue de l'agriculture dans le plan international;

"2) Entretenir des rapports de collaboration avec les organisations internationales qui s'occupent de cette matière, en facilitant les contacts avec elles, contacts qui pourraient même aboutir à la mise en train et au développement d'une activité spéciale de l'Institut international d'agriculture dans le but d'assurer une coordination des efforts dans le domaine de la radiophonie rurale".

F. Bilbao

G. Paulucci di Calboni Barone.

Pour terminer, il nous semble qu'il y a dans toutes ces observations matière à réflexion et à étude pour les agriculteurs et pour ceux qui sont chargés de la vulgarisation des meilleurs procédés de culture.

Henri-C. BOIS.

le 3 octobre 1938.

L'U. C. C. tient au Saguenay

(Suite de la page 9)

symbolisaient bien cette union qui fait la force.

Mgr l'Evêque dit aussi quelques mots au sujet de l'école d'Agriculture, conseillant particulièrement aux cultivateurs d'y envoyer leurs fils. Il se plaît ensuite à décrire et à peindre les beautés si attachantes de la campagne: le lever du soleil dans la plaine, la chanson du ruisseau sur les petits cailloux et toutes ces mille choses charmantes incomparablement plus belles que tout ce qu'on peut voir au cinéma dont l'image s'efface souvent, comme le dit finement Son Excellence, quand ça commence à être intéressant.

Monseigneur adresse de bonnes paroles aux dames, dont la présence dénote le courage, la suite dans les idées, la volonté forte et le dévouement. "Heureux les jeunes cultivateurs qui auront des épouses qui aiment la terre. C'est la femme qui fait les foyers heureux et chrétiens". Son Excellence déplore la désertion trop fréquente du foyer par certaines épouses légères. Puis, s'adressant aux hommes, Elle dit: "Il n'est pas nécessaire du tout de se rendre en ville, afin d'y boire beaucoup de bière". Monseigneur enseigne la fidélité à l'association, souligne les belles paroles d'union adressées par M. le député de Chicoutimi, reprend le conseil du

Christ: Aimez-vous et aidez-vous les uns les autres, et cite ce mot d'un ministre de la Suisse: "Quand on est un petit peuple, on n'a pas le droit de se combattre". Il remercie tous ceux qui se dévouent pour le bien de la classe agricole et en particulier, M. le président Riverin, qui est réélu pour la douzième fois. Il termine par ce qu'il appelle le bouquet spirituel. "L'homme améliore la terre par son travail, comme la terre améliore l'homme". Enfin, Son Excellence trace un triple signe de croix pour bénir les travaux, les sacrifices et les espérances de la classe agricole.

J.-G. Lamontagne.

La propriété industrielle et les Canadiens français

Voici une liste de brevets d'invention accordés au Canada aux Canadiens-français durant le mois de septembre 1938. (Liste compilée de la Gazette Officielle du bureau des brevets par le "Bureau technique Fournier", procureurs de brevets d'invention, 934, rue Sainte-Catherine-est, Montréal.)

BREVETS D'INVENTION

376.491, Mme C. Gauthier, (née Brisebois) de Montréal, P. Q. "Corset".
376.553, C.-P. Boucher, de Montréal, P. Q. "Tube luminescent".
376.791, A.-N. Déziel, de Verdun, P. Q. "Fournaise à air chaud".
376.794, Emilien Gervais, de St-

Laurent, P. Q. "Salopette à double devant".
376.810, Irénée Potvin, de Tourville, P. Q. "Extincteur automatique de feux de cheminées".

Rendement de nos pêcheries canadiennes

La valeur marchande de la production des pêcheries canadiennes s'est chiffrée, en 1937, à \$38,976,294, contre un total, un peu plus élevé, de \$39,165,055, en 1936. Ces chiffres indiquent la valeur de tout le poisson livré au commerce, soit à l'état frais, soit fumé, séché ou en conserve. Les pêcheries de mer ont contribué pour \$31,984,047 de la production totale, l'apport des pêcheries intérieures étant évalué à \$6,992,247.

La quantité globale du poisson de toutes sortes, y compris les crustacés, capté par les pêcheurs canadiens pendant l'année s'est élevée à 10,918,048 quintaux; ce poisson, livré sur quai, avait une valeur de \$23,194,642. L'année dernière les chiffres étaient de 11,088,279 quintaux et de \$22,083,550, respectivement. La valeur moyenne a donc été de \$2.12 du quintal, contre \$1.99 en 1936.

La valeur des prix offerts à ces expositions internationales dépasse \$100,000 cette année. Les inscriptions doivent être adressées au "Secretary-Manager, International Live Stock Exposition and Gain and Hay Show, Union Stock Yards, Chicago, Illinois, U.S.A." Le secrétaire-gérant fournira également sur requête et gratuitement, des exemplaires de la liste des prix.

Si chaque région avait autant de membres que celle de Rimouski, l'U.C.C. grouperait 75,000 cultivateurs

Assistance nombreuse au dernier congrès diocésain. — Les réalisations de l'année écoulée. — Conférences et allocutions. — M. Charles Castonguay devient président diocésain.

Jeu, le 22 septembre dernier, avait lieu à Rimouski, dans la salle des fêtes du Séminaire, le congrès diocésain de l'U. C. C.

Cette assemblée annuelle des cultivateurs de notre diocèse est un événement qui prend chaque année plus d'importance. De fait, l'Union catholique des cultivateurs a passé le stage des débuts, dans notre région; l'époque des tâtonnements et des indécisions est finie. Nous savons maintenant où nous allons et nous marchons à grands pas vers l'unification, dans l'U. C. C., de tous les services nécessaires à la profession agricole.

Chaque année, un groupe de plus en plus imposant de cultivateurs se joint aux apôtres de la première heure et tous veulent que leur association professionnelle soit forte, puissante et capable d'atteindre son but : le relèvement de la classe agricole.

Ainsi, dans notre diocèse de Rimouski, le nombre des membres de l'U. C. C. a doublé depuis le congrès de 1937. Si toutes les unions diocésaines de la province avaient un nombre de membres égal au nôtre, notre union professionnelle grouperait maintenant 75,000 cultivateurs. Nous espérons que ce chiffre sera atteint sous peu.

Dans Rimouski, près de la moitié des agriculteurs ont reconnu dans l'U. C. C., le plus sûr moyen, ou plutôt l'unique moyen d'améliorer leur sort, au point de vue économique et social. Chaque paroisse a son cercle où l'on étudie les questions d'intérêt paroissial, et, chaque année, les délégués de chacun de ces cercles se réunissent en congrès diocésain, pour y discuter ces questions et formuler des résolutions.

Jeu, le 22 septembre, le congrès débute par une messe, dite à la chapelle du Séminaire, par M. l'abbé Alphonse Belzile, aumônier diocésain, qui fit aussi le sermon.

L'ASSISTANCE

A cette messe et aux séances d'étude, assistaient environ 450 à 500 délégués de toutes les paroisses du diocèse. Nous avions aussi l'honneur d'avoir parmi nous, le Rév. P. L. Lebel, S. J., aumônier général de l'U. C. C., M. Gérard Filion, secrétaire général de l'U. C. C., qui remplaçait le président général, M. Abel Marion empêché de se rendre, à cause d'un accident d'automobile. M. Thiribe Belzile, gérant de la Mutuelle-Vie, de l'U. C. C., M. L.-P. Côté, organisateur de la section des bûcherons, et plusieurs membres du clergé, dont M. le chanoine D. Michaud, curé de St-Octave de Métis, messieurs les curés A. April, de Ste-Rite, E. Santerre, de Ste-Arsène, C. Pelletier, de St-Mathieu, D. Thériault, de St-Alexis, J. Lavoie, de St-

Luc, A. Pelletier, de l'Île-Verte. Le corps agronomique était également représenté par l'agronome de district M. Ernest Dubé, et les agronomes divisionnaires : M. A. Rioux, L. Roy, etc.

Mgr J.-A. Damours assistait également à la séance de l'après-midi.

A 10 heures, les délégués se rendent à la salle où ont lieu les séances d'étude. On fait d'abord l'appel des délégués officiels des cercles, et M. Louis-A. Chénard, du Bic, président diocésain, ouvre le congrès en souhaitant la bienvenue aux assistants, leur rappelle l'importance de ces réunions et présente le secrétaire diocésain, qui donne le résumé des activités de l'U. C. C., dans notre diocèse, depuis le dernier congrès.

DES REALISATIONS

Nous relevons, parmi les faits les plus importants dont nous parle le secrétaire, que notre union diocésaine compte maintenant 71 cercles paroissiaux, au lieu de 52 l'an dernier, soit une augmentation de 19 au cours de l'année. Le nombre des membres est aussi passé de 2,300 à 4,100. Il y a actuellement 166 équipes d'étude, réparties dans 23 cercles, qui ont étudié les principes coopératifs et leur application dans la Mutuelle-Vie de l'U. C. C., les coopératives d'épargne et de crédit, d'achat et de vente.

La Mutuelle-Vie, de l'U. C. C., fondée depuis 18 mois à peine, a déjà, des contrats vendus pour un montant de \$145,000, dans notre diocèse, parmi les seuls membres de l'U. C. C. Cinq cercles de dames de l'U. C. C. ont été fondées au cours de l'année, ainsi que 4 nouveaux syndicats coopératifs qui suivront les véritables principes de la coopération et dont tous les membres recevront La Terre de Chez Nous. Le secrétaire formule le vœu qu'avant longtemps, toutes nos organisations coopératives, affiliées à l'U. C. C., fassent en sorte que leurs membres reçoivent, eux aussi, La Terre de Chez Nous, le journal des cultivateurs, qui soutient, aide ces organisations coopératives, par les renseignements et l'éducation qu'il fournit à leurs membres.

Le nombre des Caisses populaires s'est aussi accru de 9 nouvelles unités, depuis le dernier congrès; toutes marchent bien et rendent déjà de grands services à leurs sociétaires.

Enfin le secrétaire nous donne comme mot d'ordre pour la nouvelle année : "Fondons des équipes d'étude partout", et souhaite que notre union diocésaine compte, au congrès de 1939, 80 cercles, 6,000 membres et 500 équipes d'étude.

CONFERENCES

Plusieurs conférenciers, tous cultivateurs, nous parlent de différents sujets; M. Omer Fillion, de l'Île-Verte

et directeur diocésain nous dit quelques mots de "La Terre de Chez Nous, des Cours-à-domicile, des Equipes d'étude, et des Cours Post-scolaires." M. Jean Blanchet, de Ste-Flavie, nous parle ensuite de l'U.C.C. et la coopération d'achat, de vente et de transformation" et de l'U.C.C. et la Mutuelle-Vie".

M. L.-P. Rioux, de Sayabec, directeur diocésain traite le sujet suivant: l'U.C.C. et les mutuelles foncières. Vient ensuite : l'U.C.C. et les Caisses populaires", par M. Charles Castonguay, de Causapsal, directeur diocésain.

Enfin, M. Basile Tanguay, de Luceville, un autre directeur diocésain, parle de l'U.C.C. et la propagande" et M. L.-P. Côté, organisateur de la section des bûcherons, de l'U.C.C. et la section des bûcherons".

LE BUREAU DE DIRECTION

Plusieurs résolutions sont votées au cours des discussions sur ces différents sujets, et vient ensuite l'élection des officiers diocésains pour la nouvelle année. Sont élus :

MM. Charles Castonguay, de Causapsal, président; L.-P. Rioux, de Sayabec, vice-président; Hector Villeneuve, de St-Luc, directeur; Basile Tanguay, de Luceville, directeur; Gérard Ouellet, de St-Mathieu, directeur; Omer Fillion, de l'Île-Verte, directeur; Antoine Bard, de Sully, directeur.

Le nouveau président remercie ensuite ses électeurs de la confiance qu'ils lui manifestent, et présente tour à tour, Mgr J.-A. Damours, vicaire général, le Rév. P. L. Lebel, aumônier général et M. l'abbé Alphonse Belzile, aumônier diocésain, qui félicitent les congressistes de leur bon travail, renouvellent la promesse que le clergé les appuie toujours de tout coeur, et leur donnent des conseils pour l'avenir.

Tous se séparent, ensuite, avec la conviction qu'ils ont assisté, jeu, le 22 septembre 1938, au plus grand congrès de l'U. C. C. encore jamais vu à Rimouski.

Inspecteur avicole

M. A.-F. Curran vient d'être nommé inspecteur de district des produits de la basse-cour pour la section des volailles du service des marchés, ministère fédéral de l'Agriculture, et sa juridiction s'étendra sur toute la province de l'Ontario. Son bureau chef sera à Toronto. M. Curran, qui est né à l'Île du Prince-Edouard, est entré au service de l'agriculture au ministère fédéral de l'Agriculture en 1915. Il a travaillé pendant six ans dans l'Île du Prince-Edouard et pendant un an au Nouveau-Brunswick avant d'être nommé, en 1922, premier agent du service de l'aviculture en Nouvelle-Ecosse.

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de BOEUF, 56 lbs et moins, 6 cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de VEAUX engraisés, 8 à 12 lbs, 8 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraisés, moins de 8 lbs, 65 cts la peau.

Peaux de KIPS et VEAUX de CHAMP, de 8 à 12 lbs, 7 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 20 cts à 55 cts la peau.

Peaux de CHEVAUX, de 50 cts à \$1.75 la peau.

Peaux de CHEVAUX sans queue ni crigne, 25 cts de moins.

Peaux de MOUTONS, de .05 cts à .50 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix sujets à changer sans avis.

A. PION & CIE, 547, rue St-Vallier, Québec.

Maison établie en 1887

Tél.: WILbank 1163

Aimé GUERTIN, Limitée

Grains, foin, engrais, farine, etc.

Distributeur de l'insecticide "CLIMAX".

Exigez les nourritures HEN-O.

Gros et détail.

1136, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville,

:-:

MONTREAL

Aviculteurs

Plus de
Vigueur

Meilleur
Rendement

Aviculteurs

Exigez que vos
Poussins
soient
Alimentés
avec
les
Moules
CARTIER

Aviculteurs

Plus
Economique

Plus
Fraîche

Toutes nos rations balancées sont enregistrées et sont fabriquées sous la surveillance d'un agronome diplômé attaché à la maison.

LACHANCE & MOREL, Ltée

Québec

Maison essentiellement Canadienne.

Cultivateurs

Expédiez-nous votre crème pour obtenir le plus haut prix du marché et nous sommes certains que vous serez satisfaits de nos conditions.

Restaurateurs

Pourquoi ne vendez-vous pas notre fameuse Crème à la Glace "Arctic". Ecrivez-nous pour nos prix et conditions.

LA LAITERIE DE QUEBEC Ltée

JULES GINGRAS, président

75, Ave du Sacré-Coeur

Québec

Tél.: 7101

L'exposition internationale

Le 1er novembre est la dernière date d'inscription pour les catégories de bestiaux à la 39e exposition internationale qui sera tenue à Chicago, Illinois, E.-U., du 26 novembre au 3 décembre 1938 inclusivement; quant à la 20e exposition internationale du grain et de foin, qui est affiliée à l'exposition précédente, les inscriptions

seront acceptées jusqu'au 10 novembre, et pour les inscriptions de wagons de bovins, de moutons et de porcs, la date de clôture est le 19 novembre.

Les cultivateurs canadiens de toutes les parties du Canada ont toujours pris part à cette fameuse exposition internationale et remporté tous les ans une part encourageante des plus gros prix offerts.

RESOLUTIONS

Vu que des erreurs de chiffres ont été faites dans l'impression du journal de la semaine dernière, nous reproduisons de nouveau la résolution concernant les salaires qui a été adoptée par les congressistes de Baie Comeau à leur réunion du 28 août dernier.

Salaires

ATTENDU qu'en général, les travailleurs forestiers exercent un métier qui nécessite des efforts physiques considérables;

ATTENDU qu'il leur faut pour gagner leur vie s'enfoncer dans la forêt, loin de leur famille et vivre dans des conditions souvent pénibles;

ATTENDU que depuis trois ans, le coût de la vie a augmenté de 44 pour cent;

ATTENDU que les prix du papier et ceux du bois de sciage se maintiennent à un niveau satisfaisant;

ATTENDU que le salaire minimum de \$45.00 par mois fixé pour les ouvriers forestiers n'est plus proportionné au coût de la vie;

ATTENDU que de gros exploitants font du salaire minimum, un salaire maximum;

Il est proposé par M. Emile Perrier, Amos, comté d'Abitibi.

Secondé par M. Lionel Laflamme, de Baie Comeau, comté du Saguenay.

1—Que les congressistes de Baie Comeau recommandent à l'honorable ministre des Terres et Forêts d'amender les règlements concernant les salaires, de manière à ce que les ouvriers partagent plus libéralement avec les patrons les bénéfices de l'exploitation;

2—Que le salaire minimum soit porté à \$52.00 par mois, clair de toute charge ou retenue;

3—Que ce taux de salaire devra s'appliquer à l'avenir aux forestiers de 18 ans et plus jusqu'à 60 ans;

4—Que le salaire minimum des charretiers soit fixé à \$65.00 par mois clair;

5—Que le salaire minimum des commis soit fixé à \$75.00 par mois clair;

6—Que les limeurs, charpentiers et forgerons soient payés 40 sous l'heure;

7—Que pour la coupe à forfait, le taux minimum de \$2.25 la corde soit établi pour le bois brut;

8—Que tous les bois à pulpe soient mesurés et payés suivant la corde de 128 pieds cubes apparents;

9—Que la mesure cubique solide ne soit plus permise pour les bois en bas de six pieds de longueur;

10—Le prix pour écorçage à la sève sera de \$1.00 la corde et de \$2.00 quand cet écorçage se fera à la plaine à quelque endroit que ce bois sera situé;

11—Un taux minimum de \$1.80 à \$2.00 les cent pieds cubes pour la coupe des billes de 8 pieds en montant;

12—Un minimum de 4 cts la bille pour la coupe à forfait;

13—Quand le travail se fera à forfait, le coût de la pension ne dépassera pas 60 cts par jour ou 20 cts par repas.—Les exploitants qui paieront \$2.25 la corde pourront charger \$0.75 de pension par jour;

14—Que la signature des contrats d'embauchage soit décrétée obligatoire avant de mettre les ouvriers au travail;

Qu'il soit ordonné que la copie de la feuille d'engagement d'un ouvrier lui soit remise sous peine d'amende;

15—Que tout exploitant de forêt soit tenu de se munir d'une licence avant d'engager des employés;

16—Que les bûcherons travaillant à forfait ne soient pas tenus de couper les grands chemins ni d'estamper les billes à leurs frais;

17—Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable ministre des Terres et Forêts, ainsi qu'à ses collègues.

ADOpte UNANIMEMENT

Résolution du cercle de St-Gédéon Cté Frontenac

L'honorable Johnny Bourque, ministre des Terres et Forêts, et à M. Patrice Tardif, député du comté de Frontenac, à la législature de Québec.

Honorable Ministre et M. le député,

Considérant que le décret en date du 25 août dernier

élève aux bûcherons l'avantage de se faire un salaire raisonnable en omettant

de fixer un prix minimum pour la coupe du bois, soit

la corde, soit en bilots, et

augmente d'autre part le

fix de la pension pour les

travailleurs à forfait;

Considérant que les tra-

vailleurs à forfait seront de

fait obligés de gagner le

salaire minimum de \$45.00

par mois, quel que soit le

fix de la corde;

Considérant que de cette

manière, seuls les bûcherons

de gagner, se verront ren-

voyer s'ils n'ont pas la ca-

pacité ou l'expérience vou-

lues pour faire ce salaire;

Considérant que plus des

trois quarts des bûcherons

travaillent à forfait;

Les membres du cercle

de l'Union des Bûcherons

de St-Gédéon, comté de

Frontenac, protestent de tou-

tes leurs forces contre les

omissions qui ont été faites

dans le dit décret du 25 août

dernier, en demandant l'an-

nullation immédiate s'il

n'est pas révisé.

Ils insistent fortement

pour que le minimum de

\$2.00 la corde qui avait été

fixé l'an dernier soit de

nouveau rétabli pour le

temps des prochaines opé-

érations forestières.

Ils vous exposent aussi que

le salaire minimum de \$45.00

par mois fixé pour les tra-

vailleurs à forfait, constitue

une entrave à la liberté de

travail, vu que très souvent

des bûcherons à forfait sont

congrédiés d'un chantier

quelques jours après leur

arrivée parce qu'ils n'ont

pas les capacités ou l'expé-

rience voulues pour faire ce

salaire au taux de forfait

fixé par les employeurs.

Espérant que vous don-

nez votre meilleure atten-

tion aux vœux des mem-

bres de notre cercle et que

vous leur rendrez justice,

nous sommes,

Vos dévoués,

C.-Edouard FORTIN,

président,

Auguste PELCHAT,

secrétaire.

St-Gédéon, le 25 sept., 1938.

La preuve, nous l'avons dans

le fait que lorsque vient le temps

de fixer les salaires pour les flo-

teurs de bois, travail qui n'em-

ploie environ que 20 à 25% des

bûcherons, et souvent que quin-

ze jours à chaque saison, les

compagnies font moins d'opposition.

Elles acceptent alors que le gou-

vernement fixe des salaires plus

élevés afin de calmer les esprits,

comme fait le médecin qui donne

des pilules pour calmer le mal.

Mais, quand il s'agit de fixer des

salaires pour le travail dans les

chantiers, alors que 70 à 80 mille

hommes y trouvent de l'emploi,

les exploitants demandent alors

de baisser les salaires et de faire

toutes sortes d'autres coupures,

nos gouvernants s'empressent

alors d'obéir aveuglément.

Dans l'ordonnance du 11 avril

1938, concernant le flottage du

bois, les cuisiniers étaient protégés

par un minimum de \$85.00

les aides-cuisiniers et les char-

retiers \$55.00 par mois de calend-

rier.

Il y avait aussi un minimum de

fixé pour le travail des chevaux

mais dans la dernière ordonnance,

tout est effacé, évaporé.

Il est évident que les compa-

gnies ont représenté à l'honorable

ministre des Terres et Forêts que

vue la hausse de prix des pro-

duits, la pension devait être éle-

vée de \$0.10 par jour, soit une

augmentation de 17%.

Sans aucune discussion avec les

représentants des ouvriers, le mi-

nistre s'est incliné devant les exi-

gences des exploitants.

Est-ce pour la raison que le

coût de la vie a augmenté pour

les bûcherons que l'honorable mi-

nistre des Terres et Forêts a di-

minué nos salaires de 20 et 25%?

Je signale à nos représentants

qui réclamaient eux-mêmes un

salaire de \$52.00 par mois pour

les ouvriers forestiers quand ils

étaient simples candidats en 1936,

que le prix du papier qui était

alors de \$40.00 la tonne a haussé

depuis à \$50.00 la tonne.

Le coût de la vie a augmenté

proportionnellement au point

qu'un salaire vraiment raisonna-

ble ne devrait pas être moins que

\$65.00 par mois.

Voulez-vous une autre preuve

que nos réclamations sont raison-

nables? Voici ce que publiait la

"Presse" du 25 novembre 1937:

"Le coût de la vie augmente au

Canada. Le budget des dépenses

familiales était de \$17.51 par se-

maine le mois dernier, contre

\$16.87 le mois correspondant de

l'année précédente. Ceci com-

prend non seulement la nourritu-

re de la famille, mais aussi le

loyer, l'éclairage et le combusti-

ble, c'est-à-dire que d'après le

ministère du Travail le coût de

la vie est de \$70.04 par mois

En face de ces faits, nos gou-

vernements provinciaux qui, lors-

qu'ils étaient dans l'opposition é-

taient des champions des salaires

raisonnables, nous arrivent cette

année avec un salaire ridicule de

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS aux INVENTEURS
S'UP. DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

LS-Philippe Côté
Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.
B. P. 55 — DIVISION "B"
QUEBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.
COMPTABLE PUBLIC
1438 Sicard
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél.: CLairval 5940

Téléphone: 2-1404
Lesage & Lesage
Avocats — Barristers
56, rue St-Pierre
Québec
Paul Lesage, LL.L.
Jean Lesage, LL.L.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-
meux composé à base d'extraits vé-
gétaux. Milliers d'attestations, pour
hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi
démangeaisons, enflures, boutons.
Envoyez \$0.40 pour paquet conte-
nant pot régulier et boîte d'essai.
Employez d'abord celle-ci et, si pas
satisfait, retournez pot régulier non
ouvert, et votre argent sera rem-
boursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA
FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska) Qué.

LE BUCHERON

LE TRAVAIL "TAXÉ"

N se souvient que l'ordonnance no. 1822 ne valait que jusqu'au trois juillet dernier et qu'après cette date, l'industrie forestière dans la province de Québec n'était assujettie à aucune loi ou réglementation.

Durant deux mois, les procureurs des compagnies forestières firent la navette entre le bureau du ministre des Terres & Forêts et celui du sous-ministre.

Au cours de ces séances dans les bureaux ministériels où seuls les représentants du capital-argent étaient consultés, un sinistre complot fut tramé pour extorquer aux ouvriers forestiers les quelques privilèges que nos gouvernants leur avaient consentis à contre cœur l'année précédente.

Pour donner le change au grand public qui ne connaît pas la rouerie des rédacteurs d'ordonnances, on commença par décréter que le salaire minimum des ouvriers forestiers serait comme dans l'ordonnance précédente de \$45.00 par mois de 26 jours d'ouvrage.

Les journaux ayant publié que les bûcherons seraient payés au même taux que l'année dernière, les profanes de l'industrie n'y ont vu que du feu.

Pourtant, ceux qui ont étudié les deux décrets savent que le premier a été tellement "taillé et ébranché" que le second n'en est plus qu'une réplique travestie et camouflée.

Où sont passés les salaires de \$85.00 par mois garantis aux cuisiniers ?

Où sont allées les garanties de \$55.00 par mois aux aides-cuisiniers et aux charretiers ?

Qu'avez-vous fait, saboteurs de salaires, de la seule garantie de \$2.00 par corde aux bûcherons qui font la coupe à forfait ?

Pourquoi avoir augmenté le taux de la pension de 10 sous par jour quand elle coûte 10 sous de moins que l'année dernière ?

De leur côté, les cultivateurs qui louent leurs chevaux pour le charroiyage du bois apprécieront à son mérite le coup de plume qui les met à la merci des entrepreneurs.

Il n'y a qu'une réponse : le ministre des Terres & Forêts n'ayant entendu qu'une des parties en cause a nécessairement rendu un jugement partial et arbitraire.

En faisant disparaître le minimum de \$2.00 par corde et en laissant les employeurs libres de faire des contrats de coupe avec leurs employés à des prix variant de \$1.00 à \$1.70 par corde, le nouveau ministre des Terres & Forêts a montré dès les premiers jours de son administration le cas qu'il fait des intérêts des ouvriers forestiers.

Pour vous rendre compte de la subtilité ou plutôt de la sournoiserie de ceux qui ont cuisiné en cachette le fameux décret no. 1572, je vous prie de lire l'article qui se rapporte aux "jumpers" et méditer sur son odieuse portée.

"A. D. 1722. — (6) — L'ouvrier qui est généralement désigné sous le nom de "jumper", à savoir celui qui quitte, de son propre vouloir, sans motif valable, le camp où il est employé, abandonne le travail auquel il a été affecté, à moins de 21 jours à dater de son engagement, n'a droit à aucun frais de transport ni au paiement de sa pension et de son logement en cours de route. Cependant, il doit être payé aux conditions fixées lors de son engagement pour le travail qu'il a fait. Il doit, de plus, être logé et nourri gratuitement pendant le temps qu'il est resté au camp."

Voilà, Messieurs les bûcherons, la trappe, le piège que le trust, d'accord avec le ministre vous a tendu.

Plusieurs compagnies et jobbers ont vite compris le sens de cet article et se sont hâtés d'en faire leur profit.

Se rendant compte qu'il n'y avait plus de prix minimum de fixé pour la coupe

à forfait, soit à la corde ou au cent pieds cubes et que la seule obligation de l'employeur était de payer un salaire minimum de \$45.00 aux employés, les contrats de coupe ont été faits à des taux dérisoires qui dans la plus forte partie des cas ne permettront pas à l'ouvrier de se faire \$45.00 ou \$30.00 par mois suivant le cas.

Après 20 jours de travail, si le bûcheron au taux de son contrat à forfait n'a pas réalisé le minimum légal, il est congédié et traité comme "jumper".

Aux prix fixés par les employeurs, rares sont les bûcherons qui pourront cette saison gagner le salaire minimum malgré un travail dur et épuisant.

Mais, ce n'est pas tout. Le trust et ses amis qui ont enlevé la garantie de \$2.00 la corde pour la coupe à forfait, ne se sont pas contentés de dépouiller l'ouvrier d'un de ses privilèges, mais ils ont "criminellement" permis aux employeurs de "taxer" le travail de leurs employés.

Monsieur le ministre des Terres & Forêts, non seulement vous avez enlevé un privilège légitime aux travailleurs forestiers mais vous permettez aux patrons de leur demander de couper tant de cordes ou tant de cent pieds cubes par jour en retour du fameux salaire de \$45.00 par mois.

Les exigences des patrons sont tellement dures que bien peu de bûcherons peuvent au taux arbitraire fixé par les exploitants, couper assez de bois pour satisfaire leurs employeurs.

Classés dans la catégorie des "jumpers" les pauvres misérables sont forcés de prendre le portage et rencontrent en route une autre équipe qui, vingt jours plus tard, auront le même sort.

Ensuite on dira : Quels braillards, que ces bûcherons !

Savez-vous ce que c'est qu'un "petit industriel" ? L'ordonnance 1572 le définit comme suit : l'exploitant qui coupe un maximum de 200,000 pieds cubes de bois de sciage (l'équivalent d'un million de pieds, mesure de planche, ou de cinq cent cordes de bois de chauffage 128 pieds cubes à la corde) comme dans le cas des cultivateurs ou des colons, le sous-ministre des Terres & Forêts, s'il le croit juste et d'intérêt public, pourra fixer des gages et salaires différents de ceux plus hauts établis.

Comme on le voit, le soin de déterminer ce qui est "juste et d'intérêt public" est confié à un fonctionnaire public !

Le ministre responsable s'en lave les mains.

Quand les députés qui ont le respect de la parole donnée voudront intervenir, ils seront renvoyés au sous-ministre qui a, à lui seul plus de pouvoir que le ministre.

Il est évident que le ministère a voulu par cet article de l'ordonnance, transformer le bureau d'un fonctionnaire en une officine de patronage politique.

C'est le favoritisme légalisé, dans toute sa laideur.

Quand un député commerçant de bois, par exemple, voudra payer des salaires de misère à ses employés, il n'aura qu'à se prévaloir de l'article neuf (9) du décret, passer chez le sous-ministre, lui donner ses titres et qualités, et le tour sera joué !

Dans son ensemble, le décret-loi 1572 constitue l'arme la plus puissante qui ait encore été mise entre les mains des communistes.

Une délégation de députés bien intentionnés rencontrera bientôt l'honorable ministre des Terres & Forêts pour lui demander de faire modifier l'ordonnance étrange.

Espérons qu'ils trouveront les arguments voulus pour convaincre le ministre que les ouvriers forestiers ont droit à un traitement plus juste et plus humain.

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'organisateur général de la section des bûcherons de l'U.C.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

1.—En lisant l'ordonnance no. 1572, je constate que les exploitants qui enfreindront la défense d'entrer les harnais et couvertes à chevaux dans les camps servant d'habitation aux ouvriers seront passibles de l'amende fixée par la loi 1, Geo. VI, chap. 30 art. 5.

Auriez-vous l'obligeance de publier cet article 5 dans le Forum de renseignements de "La Terre de Chez Nous" no. 4908.

R.—Cet article qui est la sanction générale contre toute contravention à la "Loi assurant des salaires raisonnables aux ouvriers travaillant dans les exploitations forestières", se lit comme suit :

50.—"Tout employeur qui enfreint une disposition d'un règlement relatif aux conditions de travail, adopté en vertu de l'article 2, commet une infraction et est passible pour la première offense d'une amende d'au moins cinquante dollars et d'au plus cinq cents dollars et des frais et, à défaut du paiement de l'amende et des frais d'un emprisonnement d'au moins un mois et d'au plus trois mois et pour toute récidive d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus mille dollars à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement d'au moins deux mois et d'au plus six mois".

2.—Un JOBBER vient de m'offrir \$15.00 par mois pour ma paire de chevaux et mes sleighs. Quel est le salaire minimum fixé cette année pour le loyer des chevaux ? no. 7741.

R.—L'offre qui vous a été faite est ridicule. Il est évident que cet entrepreneur, profitant de la liberté que le gouvernement vient de lui donner de payer le prix qu'il veut, tente de vous exploiter. Le mieux à faire dans les circonstances est de garder vos chevaux dans votre écurie jusqu'à ce que vous ayez une offre plus raisonnable.

Au taux de loyer qui vous a été offert, en calculant les risques que vous courez, vous serez aussi riche au printemps en restant chez vous que si vous allez abimer vos chevaux, harnais et sleighs en forêt pour un gain illusoire.

3.—a)—Est-ce parce que le prix du papier a haussé que les jour-

naux ont augmenté le tarif de leurs abonnements ?

b)—Est-ce pour la même raison que le salaire des ouvriers qui extraient le bois des forêts a été réduit considérablement ?

c)—Pouvez-vous m'aider à comprendre ce non-sens ? no. 2374.

R.—a)—La hausse du prix du papier à journal est justifiée par une des causes de l'augmentation des abonnements à vos journaux.

b)—Quant à la baisse du salaire des ouvriers forestiers, c'est une autre histoire !

Les prix du papier ayant haussé plutôt que baissé, il faut chercher ailleurs la cause de la hausse reculée des ministres qui ont sacrifié les intérêts des ouvriers à l'appât de finances voraces.

c)—Cet état de chose qui a rien à voir avec la logique s'explique seulement par la soumission de nos gouvernants au trust du papier.

Elisez d'abord des hommes LIBRES et vous aurez des gouvernements libres.

Tant que les ouvriers ne se feront pas représenter par des hommes de leur classe, ils resteront les esclaves des puissances d'argent.

Cette vérité ne vous saute-t-elle pas aux yeux ?

4.—a)—Bientôt les jours seront trop courts pour faire des journées de dix heures à la clarté du jour. Quand nous ne pourrions plus travailler dix heures, est-ce que huit ou neuf heures comptent pour une journée complète ?

b)—Les JOBBERS pourront-ils additionner les heures de travail exécuté durant la semaine et le diviser par dix pour établir le temps de la semaine ? no. 6,183.

R.—a)—Quand un ouvrier travaille dans la forêt tant que la clarté le lui permet, il accomplit une journée complète.

b)—L'ordonnance dit que le maximum d'heures exigées pour une journée est de dix heures mais cela ne veut pas dire que les ouvriers sont obligés de faire 6 heures de travail pour une semaine quand les jours sont courts.

La division des heures de travail par dix pour établir le temps à payer, n'est pas permise.

Qu'ils consultent d'abord leurs électeurs-forestiers. Ils se rendront compte qu'à l'unanimité les ouvriers protestent contre le sabotage de leurs privilèges dont ils réclament la restauration immédiate.

D'ordinaire, les hommes d'Etat sont fiers d'attacher leurs noms à certaines lois sociales.

Espérons que l'honorable Johnny Bourque ne laissera pas accoler son nom à l'ordonnance anti-sociale qui a plongé les travailleurs forestiers dans la stupeur.

Jusqu'à preuve du contraire, nous refusons de croire qu'il ait participé à la rédaction de ce décret monstrueux.

La parole est au ministre.

Louis-Philippe COTE.

Québec, le 3 octobre, 1938.

Pour les amateurs de thé vert

THÉ VERT

"SALADA"